



African Trade Insurance Agency  
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

**Rapport Annuel et États Financiers 2011**

# Les jeunes peuvent redéfinir le profil de risque de l'Afrique

Cette année, nous avons décidé de mettre en exergue la jeunesse tout au long des pages de notre rapport et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, leur nombre pourrait avoir un impact sur la perception que l'on a du risque au niveau de l'ensemble du continent – 50% de la population africaine est, en effet, âgé de 16 ans ou moins, et si on compte les jeunes de 20 ans ou moins, leur nombre dépasse très largement la majorité de la population africaine.

Certains pourraient arguer que ces jeunes, tout comme ceux qui ont mené le Printemps Arabe, exigeront de leurs gouvernements, une certaine transparence, un accès plus grand à une éducation de qualité et à des opportunités plus nombreuses d'emploi. Grâce à la puissance des médias sociaux, ils ont les moyens de responsabiliser leurs dirigeants. En définitive, leur attitude dépendra de la manière dont ils jugeront les actions de leurs gouvernements.


Par ailleurs, les jeunes sont éduqués - sans doute plus que tous ceux de toute autre génération, mais la création d'emplois répondant aux besoins des jeunes rentrant sur le marché du travail représente un défi énorme. Selon McKinsey, un cabinet de conseil international, l'Afrique a besoin de créer 1,1 milliard d'emplois à l'horizon 2040.

Mais au-delà de ces défis, cette poussée des jeunes met en évidence l'un des atouts uniques de l'Afrique. Un accroissement du nombre de jeunes bien mieux formés est bon pour toute économie. On a ainsi une main-d'œuvre plus qualifiée, un pouvoir d'achat en augmentation, une économie qui bascule progressivement du secteur primaire aux secteurs de l'industrie et des services. Des pays comme le Kenya, le Rwanda et le Ghana prennent résolument cette direction tandis que d'autres pays n'en sont pas très loin.

Afin de souligner l'importance de la création d'opportunités pour les jeunes, nous avons décidé de mettre l'accent sur nos collaborateurs les plus jeunes et sur ceux qui les aident à progresser dans leur carrière, à savoir, leurs mentors. Tous ensemble, ils ont pu introduire une petite révolution au sein de l'ACA, grâce à un apport d'idées fraîches, à leur propension à mettre en cause les vieilles idées reçues, et en nous forçant tous, à penser au-delà du domaine du possible.

Dans une certaine mesure, cette expérience donne sans doute une idée des possibilités qui existent en Afrique.

Bien qu'encore relativement jeune, le continent commence à prendre les devants tant au plan de la croissance que des perspectives économiques nouvelles. De par ses indicateurs économiques positifs de ces dix dernières années, couplés à la forte tendance qu'elle met aujourd'hui à procéder à des échanges intracontinentaux d'informations et de connaissances, et compte tenu du fait qu'elle dispose d'une plus grande maîtrise de ses objectifs de développement, l'Afrique pourrait être en train de muer et de revêtir les habits de son nouveau rôle, à savoir celui du maître.



“La montée actuelle des jeunes met en évidence l'un des atouts uniques sur lesquels l'Afrique compte”



# Chiffres clés

## (en millions d'USD)

Primes brutes émises

**10** (+112%)

---

Exposition brute

**593** (+54%)

---

Capitaux propres

**148** (+54%)

---

1

Volume d'activités soutenues<sup>(\*)</sup>

**3 512** (+188%)

---

Total actif

**162** (+53%)

---

Notation (S&P)

**A/Stable**

---

(\*) Volume d'activités commerciales et d'investissements soutenus par l'ACA.

## Acronymes

<b>ACD</b>	Assurance-crédit
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>ACE</b>	Agence de Crédit à l'Exportation
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PEB</b>	Primes Émises Brutes
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>ARP</b>	Assurance Risque Politique
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>ACD - DU</b>	Assurance-crédit – Débiteur Unique
<b>VPT &amp; S</b>	Violence politique, Terrorisme et Sabotage
<b>ACD – CAG</b>	Assurances-Crédit – Chiffre d'Affaires Global



“En 2011, nous avons facilité certaines des plus grandes transactions dans le domaine de l'énergie se traduisant par une augmentation de plus de 200% par rapport à l'année précédente”



“En tant que continent qui apparaît aujourd’hui comme le plus jeune d’entre tous, le potentiel de l’Afrique s’avère être sans limite”

**TABLE DES MATIERES**

<b>2011 Annual Report</b>	<b>6</b>
<b>Messages</b>	<b>6</b>
Message du Président de l’Assemblée Générale	6
Message du Président du Conseil d’Administration	8
Message du Directeur Général	10
<b>Partenariats et activités</b>	<b>12</b>
<b>Nouveaux projets</b>	<b>16</b>
<b>Impact sur le développement</b>	<b>34</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>36</b>
Stratégie et perspectives	37
Résultats	38
Recettes	38
Volume d’activités soutenues	39
Indemnisations	40
Capital	40
Placements financiers	40
Notation du crédit	41
<b>L’équipe de l’ACA</b>	<b>42</b>
Notre Personnel	44
<b>2011 Annual Financial Statements</b>	<b>48</b>
<b>Rapport du Conseil d’Administration</b>	<b>50</b>
<b>Rapports des Commissaires Aux Comptes</b>	<b>52</b>
Rapport des Commissaires Aux Comptes sur le Compte Special	52
Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes De Revenus	54
Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les États Financiers	57
<b>États Financiers Annuels</b>	<b>58</b>
État du Résultat Global pour l’exercice clos le 31 décembre 2011	58
État de la Situation Financière au 31 décembre 2011	59
État des Variations des Capitaux Propres pour l’exercice clos le 31 décembre 2011	60
Tableau des Flux de Trésorerie pour l’exercice clos le 31 décembre 2011	61
<b>Notes aux États Financiers</b>	<b>62</b>
<b>Informations générales sur la Société</b>	<b>94</b>
<b>Gouvernance de l’entreprise</b>	<b>96</b>
Le Conseil d’Administration	96
Le Comité des Finances et de l’Audit	96
Le Comité des Ressources Humaines	96
<b>Membres et Actionnaires actuels</b>	<b>98</b>
<b>Les produits de l’ACA</b>	<b>99</b>
<b>Glossaire des termes clés</b>	<b>100</b>

“En 2011, l'ACA a aidé ses pays membres à surmonter les effets d'une crise financière qui n'en est pas encore à sa fin”

Une fois de plus, l'Afrique a fait preuve de sa capacité de résistance tout au long d'une année marquée par un nombre sans précédent, d'élections, par une inflation considérable sur les prix des produits de base, et par des pressions financières mondiales toujours plus grandes.

Dans un contexte politique où des soulèvements dans certains pays d'Afrique du Nord, soulèvements que l'on désigne aujourd'hui sous le vocable de « Printemps arabe », ont occupé une place importante sur l'échiquier international, le continent a entamé l'année avec toute une série d'élections présidentielles, législatives et locales dans plus de 20 pays – soit dans presque la moitié des pays du continent. Ainsi, le Cap Vert, le Libéria, le Nigéria et la Zambie ont organisé des élections nationales qui ont conduit à des transitions pacifiques. Les résultats de celles-ci font état d'un continent qui, avec le temps, est en train de mettre en place et ce, de manière réussie, les principes d'une meilleure gouvernance au niveau de ses institutions.

L'ACA a aidé ses pays membres à faire face aux pressions nées de la crise financière mondiale. En 2011, sa contribution aux projets d'investissement et aux transactions commerciales a atteint 3,5 milliards d'USD.

L'Assurance Risque Politique est l'un des outils dont dispose l'ACA à cet effet; cet outil a été particulièrement utile dans l'accompagnement des efforts des investisseurs; il a aussi permis aux pays membres d'accéder plus facilement aux ressources financières et techniques auxquelles ils n'auraient certainement pas eu droit dans le contexte politique actuel. L'année dernière, l'ACA a aidé ses pays membres dans la réalisation de leurs programmes d'infrastructure. Le Kenya et la Tanzanie ont pu ainsi recevoir plus d'un milliard d'USD chacun dans le cadre des échanges commerciaux et des projets d'investissement; ces fonds ont à leur tour, permis un développement notable des secteurs vitaux tels que l'énergie, l'infrastructure routière, et l'eau.

Grâce à l'Assurance-Crédit, les exportateurs et les industriels ont pu faire commerce dans des marchés nouveaux ou existants, avec cette assurance que les risques de crédit éventuels seraient couverts. Sur ce plan, au cours de l'exercice écoulé, l'ACA a apporté son appui à des transactions commerciales d'une valeur de plus de 145 millions d'USD, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent africain.

Le bilan effectif de la crise des dettes souveraines qui sévit aujourd'hui en Europe sur les économies africaines restent à déterminer. Dans ce contexte, alors que l'ACA continue à offrir des solutions aux entreprises et aux entrepreneurs dans ses différents États Membres Africains, l'environnement actuel renforce plus que jamais l'idée que les produits de l'ACA sont de plus en plus demandés.

**Son Excellence, Moses Wetang'ula, E.G.M., M.P.**  
*Ministre du Commerce, Kenya*

“Comme point d'orgue à une année que l'on pourrait sans nul doute qualifier de fructueuse, l'ACA a également reçu pour la quatrième année consécutive, une notation réaffirmée de A/Stable par Standard & Poor's”

En 2011, le Conseil d'Administration de l'ACA a travaillé diligemment pour s'assurer qu'un certain nombre de mesures soient implantées afin d'améliorer la marge technique de l'ACA tout en restant attentif aux besoins de ses clients et de ses différents actionnaires.

La croissance enregistrée dans le principal secteur d'activité de l'ACA qu'est l'Assurance Risque Politique, qui représente une contribution de 74% des primes brutes émises, était de 116%, tandis que le produit qui a connu l'augmentation la plus spectaculaire se trouve être la couverture pour non-paiement, laquelle a été étendue à des entités commerciales individuelles ou à des investisseurs; cette augmentation a été de 682% par rapport à l'exercice 2010.

Il s'agit-là de résultats remarquables, compte tenu des conditions économiques mondiales difficiles qui ont prévalu tout au long de l'exercice 2011. Cette bonne performance nous fait prendre conscience que nos produits et services aident effectivement nos pays, à sortir des difficultés nées de la récession économique mondiale et à répondre aux besoins de nos clients.

La performance financière de l'ACA en 2011 est présentée de manière détaillée dans le présent Rapport Annuel, ainsi, je me contenterai de dire que les résultats ont été bons pour les actionnaires, comme en témoignent d'ailleurs la croissance phénoménale des primes émises brutes et du volume d'activités soutenues.

Cette performance résulte d'un certain nombre de changements survenus au cours de l'exercice.

Tout d'abord, le capital social de l'ACA a augmenté de 54% à 148 millions d'USD, ce qui a permis à l'ACA d'augmenter sa capacité de souscription et par conséquent, d'assurer de plus grands volumes d'affaires. De ce fait, nous avons été en mesure de faciliter la croissance des exportations et des investissements dans nos pays membres et à assurer de plus grandes transactions.

Deuxièmement, le Conseil d'Administration s'est attelé à la supervision du recrutement de deux membres clés de la Direction (Directeur de Souscription et Directeur Financier). Ainsi, avec la prise de fonction de Joseph (Jef) Vincent, en tant que Directeur de Souscription, les activités d'Assurance Crédit de l'ACA vont gagner en expérience et en crédibilité tandis que Toavina Ramamonjariisoa, qui a rejoint l'Agence en tant que Directeur Financier, assurera une gestion plus robuste du portefeuille d'actifs de l'ACA.

Troisièmement, nous avons l'intention de continuer à aider l'ACA à mettre en œuvre de nouvelles stratégies qui répondent aux attentes de ses clients. À cet égard, nous sommes en train de superviser le lancement d'une importante étude de marché qui sera entreprise en 2012, et qui permettra à l'ACA d'évaluer les demandes du marché, ainsi que le potentiel existant pour de nouveaux produits. L'étude portera également sur les pays membres potentiels afin de s'assurer que l'ACA sera disposée à répondre aux besoins de ces marchés, une fois les conditions de leur adhésion remplies.

La résolution du Conseil d'Administration, au moment où nous entamons un nouvel exercice financier est de renforcer notre soutien aux objectifs de l'ACA, lesquels consistent entre autres, à veiller à ce que les charges d'exploitation et les provisions relatives aux demandes d'indemnisation soient totalement couvertes par la marge technique. Les résultats financiers de l'exercice 2011 montrent que nous allons dans la bonne direction, étant donné la régularité avec laquelle les activités de l'ACA croissent d'année en année.

Comme point d'orgue à une année que l'on pourrait qualifier de fructueuse, l'ACA a également reçu pour la quatrième année consécutive, une notation réaffirmée de A/Stable par Standard & Poor's. La solidité financière de l'ACA, de même que l'expérience acquise par son équipe dirigeante ont, au cours des années, contribué à une telle notation.

Nous devons cette bonne performance en partie à l'engagement du Conseil d'Administration et aux efforts concertés de la Direction et des employés de l'ACA, qui continuent à travailler en tandem afin de faire en sorte que les clients et les actionnaires bénéficient des meilleurs résultats et services qui soient. J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer toute ma gratitude au Conseil d'Administration, à la Direction et à l'ensemble du personnel de l'ACA. Je souhaite aussi remercier la Banque Mondiale ainsi que la Banque Africaine de Développement pour leur soutien continu à travers les financements et les supports techniques des États Membres.

**Israël Kamuzora**  
Président du Conseil d'administration

“Notre engagement est de continuer à fournir des solutions durables et adaptés à nos clients dans un environnement mondial qui est en constante évolution”

Malgré les multiples chocs économiques enregistrés sur le plan mondial lors des deux dernières années, ainsi que les nombreux défis auxquels ont dû faire face les entreprises au niveau mondial, l'ACA a connu une croissance considérable dans l'ensemble, tel que peuvent en témoigner ses indicateurs de performance pour l'exercice 2011.

L'ACA a enregistré 10,1 millions d'USD de primes émises brutes, soit un taux de croissance de 112% par rapport à l'année 2010; dans le même temps, le volume d'activités soutenues par l'ACA s'est accru de 188% pour se chiffrer à 3,5 milliards d'USD. En outre, nous avons réalisé une augmentation de 42% par rapport à 2010 sur nos produits financiers nets.

Nous sommes particulièrement heureux de voir que l'ACA a pu réaliser des résultats aussi remarquables; ils contribuent sans aucun doute à asseoir notre stratégie qui consiste à faire de l'ACA une institution de plus en plus solide et de plus en plus rentable. Nous sommes de fait satisfaits que la stratégie qui a été mise en place donne les résultats attendus.

Comme nous nous tournons vers l'avenir, notre objectif est de continuer à accroître nos bénéfices et de faire en sorte à augmenter la capacité d'assurance dans nos pays membres. Le développement des produits innovants restera à l'avant-garde de cette stratégie dans la mesure où nous cherchons à compléter la gamme des produits existants. En 2011, le Conseil d'Administration a adopté une proposition présentée par la Direction, qui consistait à introduire une gamme de produits de cautionnement dans certains pays bien choisis, en 2012. Ces produits seront introduits sur le marché de la même manière que le fut le dernier produit lancé par l'ACA - Assurance Violences Politiques, Terrorisme et Sabotage - en réponse à une insuffisance de capacités disponibles sur le marché sur ce type de couverture.

En soutien à notre croissance, nous avons continué à constituer des partenariats solides avec des assureurs, des courtiers et des banques tout au long de l'exercice 2011. L'ACA a signé un Accord de partenariat avec la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (ICIEC), ce qui nous a permis d'avoir une présence dans de nouveaux marchés au Moyen-Orient. Nous avons activement développé les partenariats avec les banques qui nous ont aidés à assurer l'équivalent de 900 millions d'USD de transactions, en couverture des financements qu'elles octroient.

ACA a également signé un accord avec Euler Hermes Kreditversicherungs-AG qui aidera l'Agence à exploiter les opportunités qui s'offrent sur le marché allemand et à étendre la couverture d'assurance à des sociétés africaines qui cherchent à faire commerce en Allemagne.

Une autre activité clé menée en 2011 a porté sur la diversification de notre portefeuille de placements, qui a conduit à une amélioration significative de nos revenus financiers. Dans le même temps, et alors que nous cherchions à maximiser nos retours sur investissements, nous nous sommes assurés que nos investissements sont conformes aux limites de risque clairement définies dans nos politiques. À cet égard, 80% des actifs ont été investis dans des actifs ayant une notation de crédit minimale de A.

Sur le plan des transactions commerciales, les exportations et les importations africaines ont connu une période difficile dans la mesure où les marchés traditionnels en Europe se sont contractés sous la pression de la crise de la dette souveraine en 2011. Malgré cela, nous avons vu les exportateurs africains commencer à récolter les fruits des opportunités offertes dans les marchés non traditionnels, y compris au sein de l'Afrique elle-même. Ceci ressort de l'augmentation substantielle au niveau de l'appui qu'a pu donner l'ACA aux exportateurs africains expédiant leurs marchandises au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique, en 2011. De même, de nombreuses sociétés ont contracté une Assurance Risque Politique en couverture des prêts bancaires et autres facilités de crédit pour leurs investissements dans les pays membres de l'ACA.

Comme nous nous préparons à nous déployer en Afrique de l'Ouest en 2012, nos actionnaires et clients devraient s'attendre à ce que nous exercions la même prudence qui nous a permis de traverser la crise financière mondiale.

De manière plus importante encore, nous nous efforcerons de demeurer ce partenaire fiable qui aide ses pays membres à attirer davantage d'investissements et à faciliter davantage de transactions commerciales au sein de l'Afrique.

**George Otieno**  
Directeur Général



“Nous sommes déterminés à étendre notre réseau de partenariats, facteur clé pour aider les entreprises africaines à accroître leur portée mondiale.”



## Partenariats et activités ▶

Renforcer les liens commerciaux avec l'Allemagne



Andreas Klasen, Partenaire de PwC et Directeur de l'Assurance Euler Hermes, avec George Otieno, Directeur Général de l'ACA.

Pendant qu'Angela Merkel, la Chancelière allemande, effectuait une tournée mémorable dans trois pays africains, l'ACA signait un Protocole d'accord avec l'agence officielle allemande de crédit à l'exportation, Euler Hermes Kreditversicherungs. Une des caractéristiques essentielles de ce Protocole consiste en l'accès donné à l'ACA pour obtenir toutes les informations de crédits se rapportant aux acheteurs internationaux qui figurent dans les bases de données de Euler, informations que les exportateurs Africains pourraient utiliser pour prendre de solides décisions commerciales au moment de leur entrée sur les marchés étrangers. Les deux sociétés espèrent aussi encourager les sociétés allemandes et ainsi que les investisseurs potentiels à développer davantage leurs activités commerciales et investissements en Afrique. Ce partenariat est né du fait de la transition actuelle que connaît l'Afrique au niveau de ses engagements avec ses partenaires commerciaux traditionnels et qui ambitionne de concevoir des partenariats égaux plus orientés sur le commerce que sur les subventions.

Déploiement vers le Moyen-Orient



Dr Abdul Rahman Taha, PDG de ICIEC avec Cyprien Sakubu et George Otieno, Directeur, Chargé des Relations avec les Investisseurs et Directeur Général de l'ACA respectivement.

Dans la foulée des turbulences politiques qui ont secoué l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'ACA a signé un accord avec ICIEC. Ce partenariat vise à offrir un soutien plus grand dans le domaine de la réassurance pour des projets initiés par des exportateurs et investisseurs qui font commerce au Moyen-Orient et en Afrique. Les deux institutions envisagent aussi la possibilité de signer un accord de recouvrement de créances qui leur permettra de collaborer aussi bien au niveau des recouvrements de créances que des récupérations de sinistres. L'ICIEC et l'ACA font toutes deux partie des institutions financières les mieux notées dans leurs régions respectives. L'ICIEC bénéficie d'une notation AA3 de Moody tandis que l'ACA est notée A Stable par S&P. Tout ceci, plus un capital combiné d'une valeur de 356 millions d'USD, devrait répondre à un besoin évident, au moment où les gouvernements des pays du Moyen-Orient commencent à relancer leurs investissements ainsi que leurs activités commerciales.

Table ronde annuelle sur les risques politiques et les risques de crédit en Afrique



Julie Gichuru, intervenante lors de la Table ronde et journaliste de la chaîne de télévision Citizen.



L'homme d'affaires Africain Guru Manu Chandaria, avec le Modérateur de la Table ronde Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union Africaine.

L'année 2011 a été une année décisive. Près de 17 pays africains ont organisé des élections nationales que beaucoup craignaient à juste titre parce qu'elles auraient pu déboucher sur une véritable calamité politique. Du reste, les soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont aussi eu un effet sur le profil de risque du continent.

C'est dans ce contexte que la deuxième Table ronde annuelle sur les Risques Politiques, le Commerce et les Investissements en Afrique a réuni à Nairobi, des hommes d'affaires, des hommes politiques et des journalistes qui ont pu ainsi discuter de ces sujets et des problèmes qui y sont liés. Les discussions ont généré un débat sur la façon dont le monde perçoit l'Afrique en tant que continent à risque, la concurrence stérile qui existe entre les organismes commerciaux régionaux qui empêche le développement des échanges intra-africains et le rôle des médias dans la propagation d'une perception erronée du risque en Afrique à travers le monde.

En 2001, sept pays africains ont créé l'ACA pour aider à réduire le coût et les risques inhérents au commerce en Afrique. Dix ans plus tard, le risque tel qu'il est perçu en Afrique par rapport au reste du monde est toujours jugé élevé. La Table ronde annuelle se veut une plateforme qui permet de donner une image plus équilibrée du profil de risque de l'Afrique. Avec les apports des experts et des professionnels travaillant dans le domaine de l'investissement, de la politique et de l'assurance-crédit commercial, nous espérons pouvoir consolider le positionnement de l'Afrique en tant que destination viable en matière de commerce et d'investissements, dans les 10 prochaines années.



“En 2011, l’ACA a facilité des transactions nouvelles et existantes évaluées à plus de 3,5 milliards d’USD, ce qui représente une augmentation de 188% par rapport à 2010 ”

## Nouveaux Projets

Les projets énumérés ici n’incluent ni les projets en cours à Madagascar, ni les projets couverts par l’Assurance Violence Politique, Terrorisme et Sabotage.

L'ACA a soutenu les efforts du gouvernement afin de l'aider à répondre à la demande croissante en électricité et en eau. Ce projet devrait améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité pour des milliers de personnes, et réduire le nombre de coupures d'électricité fortuites.

### 17,3 Millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique

**Transaction :** Réhabilitation des infrastructures d'énergie et d'eau

**Client :** Une société internationale d'énergie



“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 35 millions d'USD au Burundi”

Le secteur minier contribue de manière significative au développement économique du pays. Ce projet a permis de résoudre le problème du coût élevé des carburants, évitant ainsi à l'une des mines de cuivre locales – créatrice d'emploi pour de nombreuses personnes – de tomber en faillite.

### 7 millions d'USD

**Branche :** Couverture Tout-Risque

**Transaction :** Approvisionnement en carburant d'une mine de cuivre

**Client :** Une banque africaine



“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 120 millions d'USD en RDC”

## KENYA

Le Kenya, comme de nombreux autres pays africains, a des objectifs ambitieux de développement de ses infrastructures. Plusieurs projets soutenus par l'ACA en 2011 reflètent l'engagement du gouvernement qui s'est traduit par une augmentation de 20% du budget des infrastructures dont 1 milliard d'USD alloués à l'amélioration du réseau routier.

363 000 USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Livraison d'équipements de construction des routes  
**Client :** Une société commerciale asiatique

28,3 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Reconstruction de routes  
**Client :** Une société d'ingénierie locale

631 500 USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Construction de bâtiments gouvernementaux  
**Client :** Une société d'ingénierie locale

511 000 USD

**Branche :** Assurance-Crédit (débiteur unique)  
**Transaction :** Livraison de pylônes en bois traité pour un projet de transmission d'électricité  
**Client :** Une société commerciale locale

11 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Reconstruction de routes  
**Client :** Un entrepreneur local

10 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Expansion et entretien du port  
**Client :** Un entrepreneur maritime hollandais

“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 1,2 milliard d'USD au Kenya”

La hausse des coûts d'importation de carburants a eu un impact sérieux sur l'organisme gouvernemental chargé de l'importation des carburants destinés à la consommation nationale du Malawi. L'un des projets soutenus par l'ACA a permis au gouvernement de répondre à la demande et d'apaiser les craintes de la population pendant cette période d'inflation mondiale.

### 40 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Importation de pétrole  
**Client :** Une banque africaine multilatérale

### 3,8 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Consultations et services professionnels  
**Client :** Un promoteur immobilier étranger

“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 44 millions d'USD au Malawi”

## RWANDA

L'un des plus grands projets que l'ACA ait jamais soutenu au Rwanda devrait stimuler une industrie du tourisme en pleine expansion et qui génère 200 millions d'USD par an. Le projet a aidé à l'expansion de la compagnie aérienne nationale grâce à l'achat de nouveaux avions. Au travers de ce projet, l'ACA a également pu réaliser l'un de ses objectifs principaux, à savoir le soutien aux actions qui visent à supprimer les barrières commerciales dans la région, la principale barrière étant le manque de moyens de transport efficaces.

### 1,3 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique

**Transaction :** Livraison de nouveaux véhicules de lutte contre l'incendie

**Client :** Une entreprise allemande

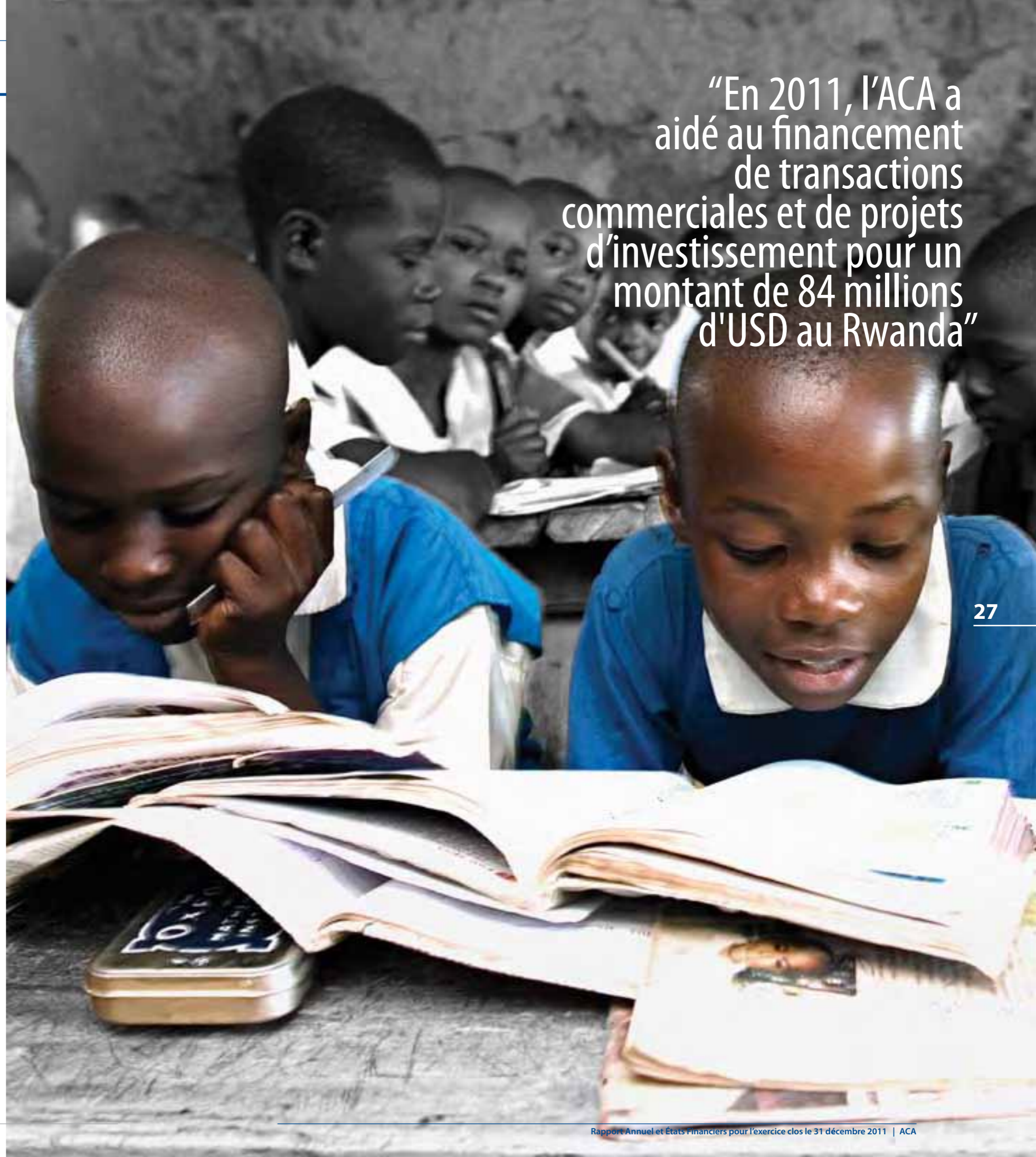
### 60 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique

**Transaction :** Achat de nouveaux aéronefs

**Client :** Une banque africaine multilatérale

“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 84 millions d'USD au Rwanda”





## TANZANIE

Le gouvernement tanzanien investit des sommes considérables dans l'amélioration de ses infrastructures routières, hydrauliques et énergétiques, ce qui s'est traduit par une augmentation de 85% du budget consacré aux infrastructures. Le gouvernement s'attend à recevoir des dividendes du fait d'une augmentation des projets d'investissements, des activités touristiques et des transactions commerciales. Afin de faire face aux financements des différents projets en cours, un partenariat entre les secteurs public et privé (PPP) a été mis en place. En renforcement de cette initiative, l'ACA a assuré un financement de 250 millions d'USD, qui servira à financer des projets gouvernementaux de développement des infrastructures à grande échelle. Cette approche commerciale du financement devrait être un exemple pour d'autres gouvernements.

250 millions d'USD

**Branche :** Assurance Risque Politique  
**Transaction :** Une facilité de prêt pour des infrastructures gouvernementales  
**Client :** Une banque africaine

5,6 millions d'USD

**Branche:** Réassurance  
**Transaction :** Livraison d'équipements d'irrigation  
**Client :** Une agence italienne de crédit à l'exportation

35 millions d'USD

**Branche:** Assurance-Crédit  
**Transaction :** Achat d'équipement pour une centrale électrique  
**Client :** Une banque multilatérale africaine

103,7 millions d'USD

**Branche:** Réassurance  
**Transaction :** Construction d'une centrale électrique  
**Client :** Une agence de crédit à l'exportation norvégienne

790 000 USD

**Branche:** Couverture Tout-Risque  
**Transaction:** Livraison des équipements de transport d'eau  
**Client:** Un fournisseur international

"En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 1 milliard d'USD en Tanzanie"

## UGANDA

Une petite transaction peut avoir un impact important. Dans l'un de ses projets, l'ACA a couvert un petit distributeur de matériels de télécommunications, qui est le secteur vital des PME (en Ouganda, 2,5 millions de personnes sont employées dans ce secteur, ce qui représente 70% du PIB national). Grâce à l'assurance de l'ACA, cette entreprise a pu obtenir un prêt, ce qui lui a permis d'avoir en stock suffisamment de produits pour pouvoir atteindre ses objectifs de ventes.

16,7 millions d'USD

**Branche:** Assurance Risque Politique

**Transaction :** Livraison de véhicules de transport pour une agence gouvernementale

**Client :** La filiale locale d'une banque internationale

700 000 USD

**Branche:** Réassurance

**Transaction :** Livraison d'équipements de radio et télédiffusion numérique

**Client :** Une agence italienne de crédit à l'exportation

154 000 USD

**Branche:** Assurance-Crédit

**Transaction :** Une facilité de financement pour une compagnie de télécommunications locale

**Client :** La filiale locale d'une banque internationale

“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 487 millions d'USD en Ouganda”

## ZAMBIE

En Zambie, l'ACA a assuré plusieurs contrats d'un grand fabricant de matériels de télécommunications. Cette couverture lui a permis de fournir du matériel aux opérateurs locaux de téléphonie mobile, et pour le pays, les transactions effectuées ont permis de résoudre le problème de connectivité qui existait entre les communautés urbaines et rurales.

### 350 millions d'USD

**Branche:** Assurance Risque Politique

**Transaction :** Facilité de crédit à court-terme pour l'importation de carburant

**Client :** Une banque africaine multilatérale

### 8,7 millions d'USD

**Branche:** Assurance-Crédit

**Transaction :** Livraison et installation d'équipement radiophonique à micro-ondes numérique

**Client :** Un fabricant d'équipements de télécommunication asiatique

### 425 000 USD

**Branche:** Assurance-Crédit

**Transaction :** Livraison de solutions informatiques

**Client :** Un cabinet international de conseil en ingénierie et de technologie

### 22,5 millions d'USD

**Branche:** Assurance-Crédit (débiteur unique)

**Transaction :** Livraison de cathodes de cuivre

**Client :** Une banque africaine

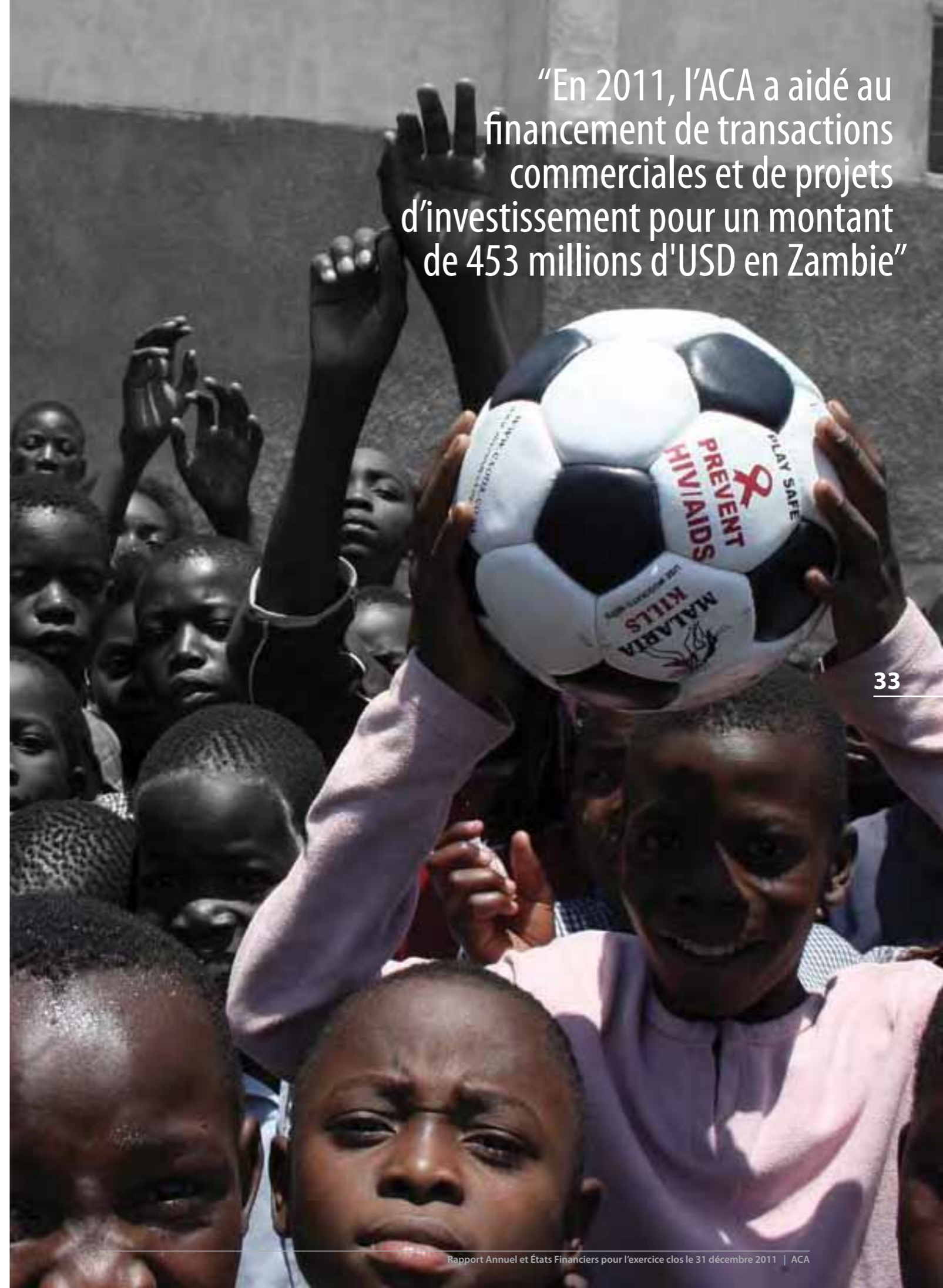
### 200 000 USD

**Branche:** Assurance-Crédit (débiteur unique)

**Transaction :** Crédit-bail

**Client :** Une banque africaine

“En 2011, l'ACA a aidé au financement de transactions commerciales et de projets d'investissement pour un montant de 453 millions d'USD en Zambie”



### En Afrique

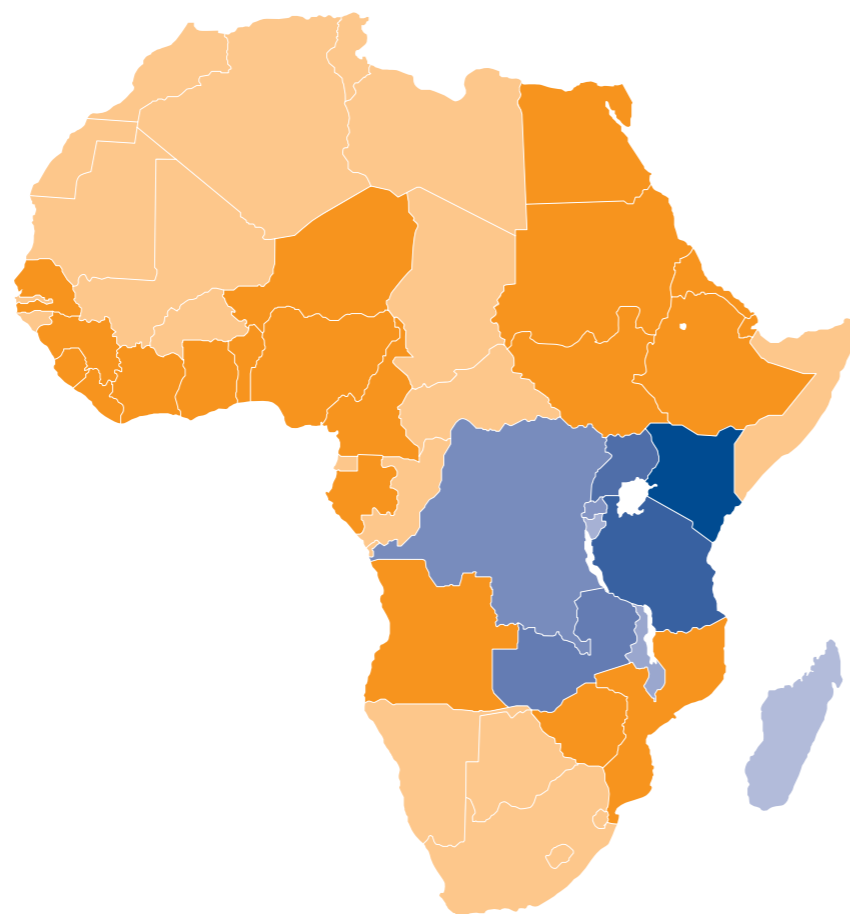
L'un des principaux problèmes auquel nos États Membres sont aujourd'hui confrontés, c'est celui du développement des infrastructures. A cela s'ajoute le problème de l'accès au financement de ces projets, qui sont bien souvent coûteux et ne peuvent être réalisés que sur le long terme. Il s'agit, entre autres, des projets d'amélioration des réseaux routiers, hydrauliques, énergétiques et de télécommunications.

Nos pays membres ont pu proposer nos couvertures afin de sécuriser les financements et les services dont ils ont besoin pour poursuivre leur développement long terme. Dans cette optique, nous avons facilité des opérations commerciales ainsi que des projets d'investissements pour un montant de 7 milliards d'USD dans ces pays depuis la création de l'ACA.

**Montants des investissements et des transactions commerciales par pays qui ont bénéficié d'une couverture de l'ACA depuis 2001**

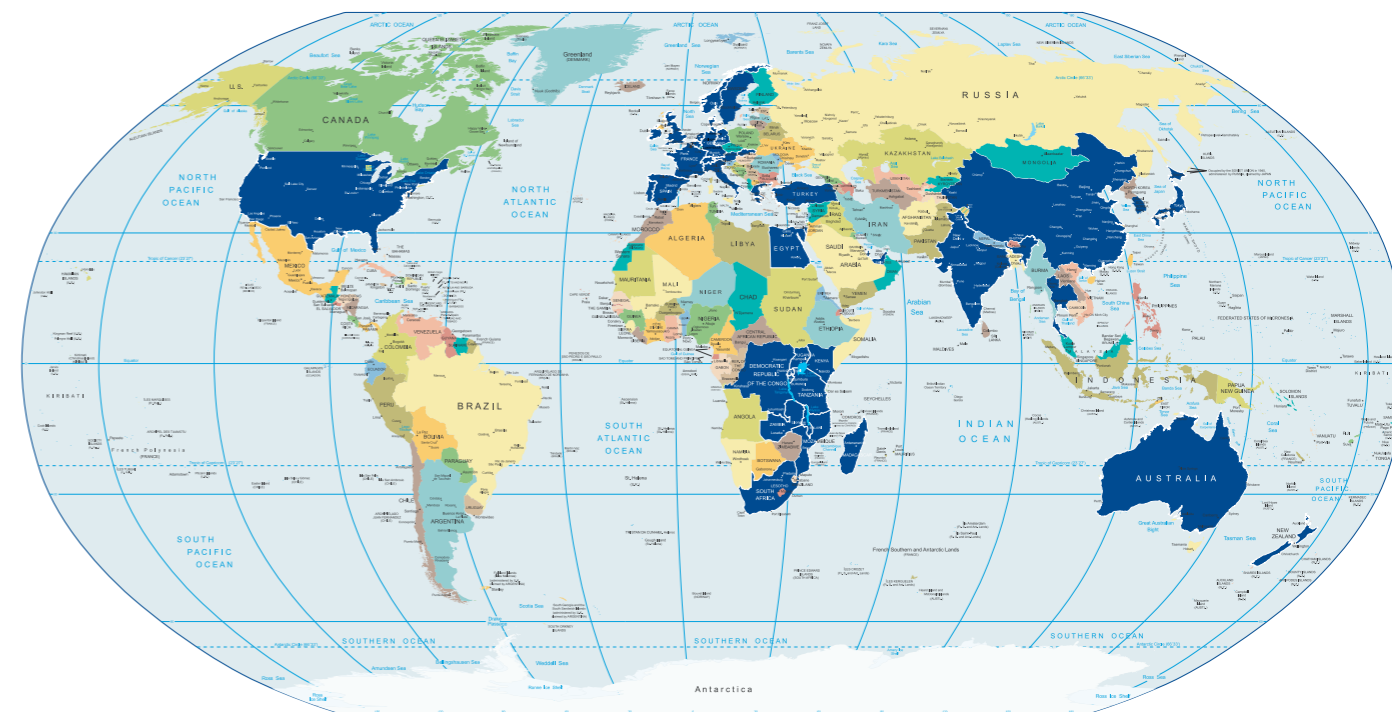
(en millions d'USD)

Kenya	3 305
Tanzanie	1 250
Ouganda	943
Zambie	708
RDC Congo	414
Rwanda	180
Malawi	121
Burundi	87
Madagascar	10
Pays membres potentiels	



### Dans le monde

Sur le plan international, les investisseurs, les banques, les assureurs et d'autres acteurs du marché africain se sont de plus en plus tournés vers l'ACA. Ces clients apprécient notre évaluation du risque sur le terrain, certains affirmant même qu'ils ne pourraient pas poursuivre les échanges commerciaux et les investissements en Afrique sans l'ACA. En conséquence de cette demande croissante, l'adhésion à notre produit assurance-crédit pour débiteur unique a augmenté de 682%. Cette assurance a été surtout utilisée par les entreprises qui voulaient se protéger contre les risques de non-paiement, dans le cadre des contrats signés avec des sociétés privées et des agences gouvernementales en Afrique.



Pays qui ont bénéficié des produits de l'ACA



### L'équipe de direction

*Debout, de gauche à droite*

George O. Otieno	Directeur Général
Toavina Ramamonjisoa	Directeur Financier
Joseph (Jef) Vincent	Directeur de la Souscription
Cyprien Sakubu	Directeur, Chargé des Relations avec les Investisseurs

### Stratégie et perspectives

Au cours d'une année marquée par des insurrections diverses dans certains pays africains et la prolongation de la crise financière mondiale, l'Afrique a poursuivi son chemin sur la voie d'une croissance positive. Afin d'encourager les investisseurs, les exportateurs et tous les acteurs du marché africain qui opèrent parfois dans des conditions difficiles, l'ACA a introduit une gamme d'initiatives qui rentrent dans le cadre de son Plan Stratégique Triennal 2012-2014.

En terme d'organisation, deux nouveaux membres ont rejoint l'équipe de Direction. Ils devraient jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de l'ACA. L'équipe actuelle jouit d'une expérience de 90 ans, si on met bout à bout l'expérience cumulée de chacun de ses membres, ceux-ci ayant travaillé plusieurs années durant aussi bien en Afrique, Asie, qu'en Europe et au Moyen-Orient, dans le domaine de la réassurance, de l'assurance-crédit et de l'assurance-risque politique.

Toavina Ramamonjisoa est à la tête du Département Financier et des Investissements de l'ACA ; elle a pris fonction en juillet 2011. Elle a occupé le poste de Contrôleur de Gestion Groupe au sein COFACE, la troisième plus grande compagnie d'assurance-crédit au monde, dont le volume de primes annuelles est d'environ un milliard d'Euro par an. Avant de rejoindre l'ACA, elle était Directeur Financier d'une firme de gestion d'actifs basée au Royaume-Uni; en charge de la gestion de portefeuilles d'actifs à revenu fixe d'un montant total de 1,2 milliard d'Euro constitué d'instruments d'emprunt émis par des banques ou des compagnies d'assurance.

Au niveau des opérations, Jef Vincent a pris les rênes du Département des Souscriptions en tant que Directeur, en novembre 2011. De nationalité belge, il a déjà occupé des postes de haute responsabilité à l'ONDD et à Euler Hermes, où il était en charge de la région Asie, en tant que Directeur Régional. En cinq ans, il y a mis en place toutes les opérations de crédits commerciaux en Asie et au Moyen-Orient, en partant de rien ; à son départ, le revenu annuel de Euler Hermes pour la région était de 50 millions d'Euros avec un effectif de 200 employés.

L'équipe de Direction de l'ACA, avec à sa tête George Otieno, un cadre réputé dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, et qui est entouré de Cyprien Sakubu, dont les responsabilités incluent celle des nouvelles

adhésions à l'ACA, a commencé à mettre en œuvre plusieurs composantes du Plan Stratégique Triennal, lequel a déjà rapporté des résultats probants. Par exemple, la principale activité de l'ACA, l'Assurance Risque Politique a connu une augmentation de 88%, et l'Assurance-Crédit Débiteur Unique, une augmentation de 682%.

La stratégie mise en place vise une rentabilité au niveau des produits d'assurance en 2012, ce qui est possible grâce à une expansion de la gamme des produits de l'ACA et à un plus grand raffinement de ces mêmes produits. Elle devrait aussi assurer une meilleure gestion des risques, grâce à la révision de la "gestion du risque entreprise" (GRE) planifiée en 2012, et à la diversification du portefeuille des placements.

L'ACA a commencé à diversifier ses placements en 2011, afin de réduire le risque de concentration et améliorer la qualité de son portefeuille. A la fin de l'exercice 2011, ces mesures avaient déjà commencé à porter des fruits et se sont reflétées par l'amélioration du résultat net du deuxième semestre qui a atteint 0,6 million d'USD.

La deuxième composante de la stratégie consistera à mettre en place une étude de marché en 2012, laquelle devrait aider l'ACA à mieux évaluer les potentialités existantes sur le marché ainsi que les demandes pour les produits de l'ACA. Ce processus devrait conduire vers une initiative plus importante qui consisterait à revoir l'ensemble de la gamme de produits d'Assurance-Crédit et à lancer de nouveaux produits qui appartiendront à cette gamme. Il en résultera une meilleure pénétration dans un marché qui est demeuré relativement inexploité en Afrique, et dans le même temps, l'ACA pourra offrir des produits mieux adaptés aux besoins de ses clients.

Afin d'aider l'ACA à répondre à la demande croissante, la stratégie propose aussi un plan de développement de l'actionariat qui inclurait davantage de sociétés privées, et mettrait un accent particulier sur les pays qui ont un appétit certain pour produits de l'ACA, en particulier les pays d'Afrique de l'Ouest.

Ces initiatives assureront que l'ACA continuera à jouer un rôle important dans le développement économique des pays africains au service desquels elle a été créée, tout en continuant à répondre aux demandes de ses clients, qui représentent eux-mêmes l'organe vital sur lequel les activités de la société reposent.

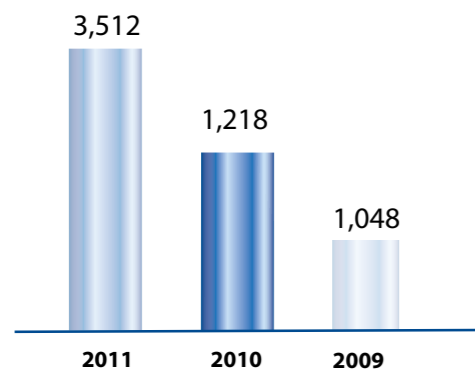
### Résultats

Les comptes de l'ACA montre une réduction de la perte nette enregistrée au cours de l'exercice 2011 à 0,2 million d'USD. En absence de sinistres majeurs, cette tendance positive devrait continuer, et se traduire par un bénéfice en 2012 – ce qui demeure l'un des objectifs principaux de l'ACA. Des mesures déjà en place et qui comprennent la réduction prudente des coûts afin de limiter les charges administratives, la promotion de produits nouveaux ou existants, et l'amélioration de la qualité du portefeuille de placements devraient résulter à une amélioration de la marge technique ainsi que du résultat financier.

### Recettes

La demande pour les produits de l'ACA a cru de manière significative. L'une des explications de ce phénomène pourrait être le fait que les crises financières mondiales ont obligé les banques africaines à combler le déficit de financement laissé par les contreparties internationales. L'ACA a connu une hausse de 188% de ses activités, ce qui représente 3,5 milliards d'USD en volume d'affaires supportées, dont 900 millions d'USD réalisés avec les banques, en 2011.

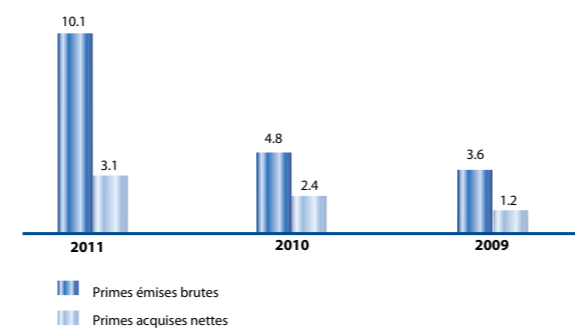
**Volume de transactions commerciales et investissements soutenus par l'ACA (millions d'USD)**



L'ACA a enregistré une augmentation de 112% au niveau des primes émises brutes grâce à une croissance exceptionnelle de l'Assurance Risque Politique, dont le taux de croissance a été de 116%, ainsi que de l'Assurance-Crédit Débiteur Unique, qui a connu une augmentation de 682%.

Cette hausse vertigineuse des primes émises brutes n'a pas impacté proportionnellement les primes acquises nettes, qui ont enregistré un taux de croissance de seulement 30% à 3,1 millions d'USD, pour deux raisons: d'abord, la distribution inégale des souscriptions, 74% des transactions ont eu lieu dans la seconde moitié de l'année. Ensuite, l'ACA a souscrit une police de 10 ans pour laquelle les primes émises brutes doivent être réparties sur la durée de vie de la dite police.

**Primes émises brutes et Primes acquises nettes (en millions d'USD)**

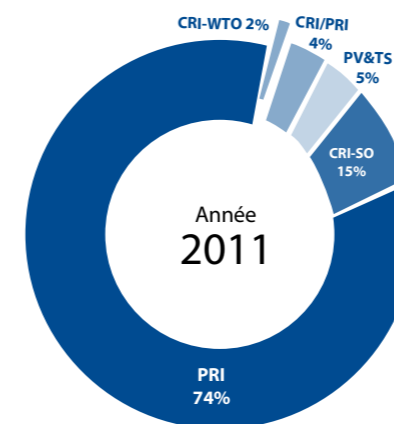


En plus des demandes portant sur le développement des infrastructures, deux événements majeurs ont contribué à la hausse de l'activité en 2011.

D'une part, l'ACA a commencé à conserver 53 millions d'USD d'expositions nettes sur les affaires directes en Violence Politique, Terrorisme et Sabotage. Toutes les affaires directes souscrites par l'ACA dans cette branche étaient entièrement cédées aux réassureurs moyennant une commission de cession auparavant.

D'autre part, bien que l'Assurance Risque Politique demeure la principale activité de l'ACA avec une contribution de 74% aux primes brutes émises, la contribution de l'Assurance-Crédit a presque doublé, passant de 12% en 2010 à 21% en 2011. Dans cette branche, l'Assurance Crédit Débiteur Unique a connu la hausse la plus importante. Ceci peut être dû aux initiatives régionales d'intégration rapide qui créent une demande locale plus importante, tandis que les entrepreneurs et industriels internationaux qui ont en charge le développement des infrastructures ont également cherché à se protéger contre les risques de non-paiements, grâce à cette couverture.

**Primes émises brutes par branche (en %)**

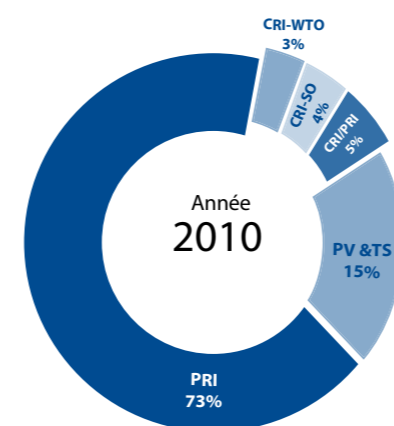


La majorité des nouvelles transactions ont pour origine trois pays : le Rwanda qui a vu une augmentation des primes émises brutes de 165%, la Tanzanie avec une augmentation de 2586% et la Zambie, avec une augmentation de 343%.

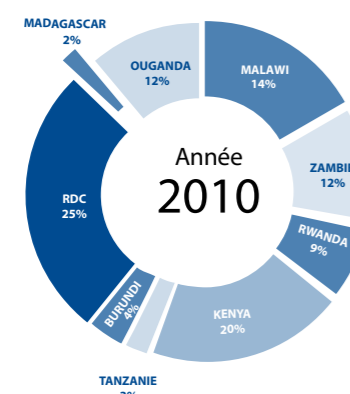
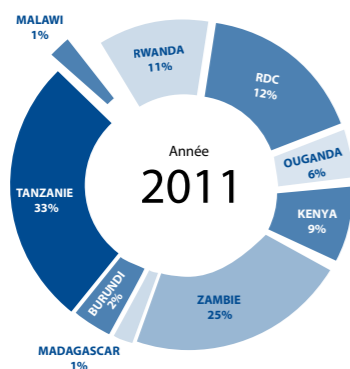
Les contributions de la Tanzanie et de la Zambie à la prime brute ont augmenté de 3 à 33% et de 12 à 25% respectivement alors que la RDC et le Kenya sont passés de 25 à 12% et de 20 à 9% respectivement, du fait de la croissance rapide des primes en provenance des autres pays. Pour la même raison, l'Ouganda a également connu une baisse de 12 à 6%.

### Volume d'activités soutenues

La demande générée par les projets d'infrastructure à forte intensité de capital s'est traduite par une augmentation du volume des transactions de 1 milliard d'USD, représentant presque le tiers des activités soutenues par l'ACA en 2011. Ces transactions ont été exécutées dans les secteurs de la construction, de l'énergie et de la télécommunication. Comme les pays membres luttent pour améliorer l'accès à l'électricité à leur population et pour rénover des infrastructures obsolètes, on se rend compte que le secteur de l'énergie, en particulier, a absorbé une part considérable de ce montant, avec des opérations d'une valeur de plus de 500 millions d'USD.



Primes émises brutes par pays (%)

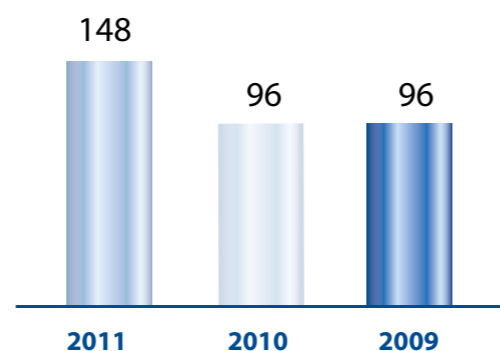


Indemnisations

Le montant net des indemnisations est resté faible. En 2011, l'ACA a enregistré un sinistre potentiel de 1,6 millions de dollars sur un projet de constructions de logement en Tanzanie, montant qui devrait être récupéré.

Capital

En 2011, le capital de l'ACA était de 148,4 millions d'USD, contre un capital minimum requis de 125,9 millions d'USD, calculé sur la base des expositions nettes et cédées de l'ACA. Par conséquent, l'ACA avait un excédent de capital de 22,5 millions d'USD, en augmentation de 6,2 millions d'USD par rapport à 2010.

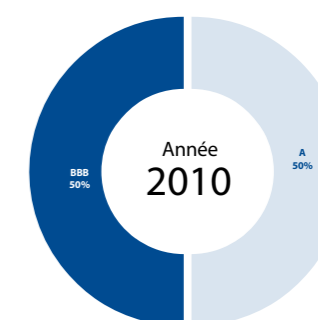
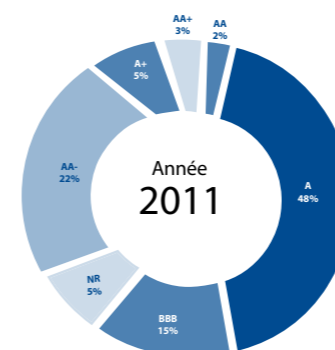


Placements financiers

L'année 2011 a été décisive pour ce qui concerne le portefeuille de placements de l'ACA. En 2010, les capitaux disponibles de l'ACA avaient été investis auprès de deux contreparties seulement (dont une notée A et la seconde BBB), lesquelles détenaient chacun 50% des fonds. De plus, ces capitaux disponibles étaient exclusivement placés dans des dépôts à terme. Afin de mitiger les risques financiers, l'ACA a lancé un programme de diversification de ses actifs et d'amélioration de la qualité de crédit de son portefeuille en 2011.

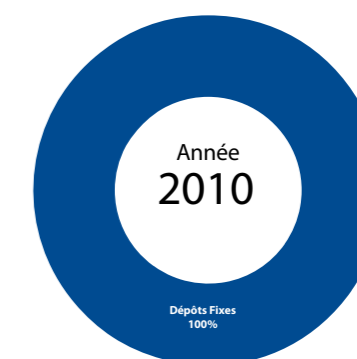
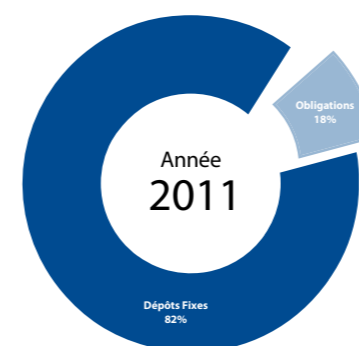
Au 31 Décembre 2011, 80% du portefeuille de l'ACA étaient constitués d'actifs ayant une notation de crédit équivalente ou supérieure à A. Plus précisément, 53% des actifs détenus par l'ACA avaient une notation de crédit de A ou A+, et 27% avaient une notation de crédit supérieure à AA-.

Amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de placements de l'ACA (%)



Afin de diversifier son portefeuille, l'ACA a créé de nouveaux comptes-dépôts en 2011 et, pour la première fois, a investi dans des titres obligataires. Une grande partie des dépôts à termes de l'ACA a été transférée dans une banque notée AA-. 24 millions d'USD ont été investis dans des obligations de société, obligations souveraines ou obligations émises par des agences gouvernementales, avec une notation de crédit minimale de A ou équivalent par l'une des trois plus grandes agences internationales de notation. L'ACA projette de continuer la diversification de son portefeuille en 2012, pour y inclure des investissements dans des instruments financiers à taux flottants ainsi que dans des obligations supranationales. Les nouveaux investissements seront gérés par des gestionnaires d'actifs ayant une bonne réputation.

Placements financiers par type d'investissement



Notation de crédit

Le 29 septembre 2011, Standards & Poors a confirmé la notation de crédit de l'ACA de A/stable pour la quatrième année consécutive, depuis 2008. Cette classification reflète la forte capitalisation de l'ACA, sa liquidité ainsi que sa flexibilité financière.



## UNE APPROCHE EN ÉQUIPE

Le personnel de l'ACA dispose d'une expérience professionnelle étendue – dans les secteurs bancaires, juridiques, économiques et marketing. En plus de cela, sa diversité culturelle, qui représente l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, australe ainsi que les continents asiatique, européen et nord-américain, créé un mélange unique qui aide le personnel à mieux se comprendre, répondre, et fournir de meilleurs services à ses clients.





**Le mentor**  
**Humphrey Mwangi**

Humphrey, qui fait partie de l'équipe de la Direction de la Souscription, a rejoint l'ACA en 2006, et dirige une équipe de souscripteurs. Avant l'ACA, il occupait le poste de Directeur des crédits pour l'Afrique au sein du groupe Standard Bank en Afrique du Sud, où il avait la responsabilité de projets couvrant 17 pays africains. Il y a quelques années Humphrey a pris une année sabbatique pour passer un Master en Finances à l'Université de Boston, ce qui l'a préparé à endosser de plus grandes responsabilités. Il est aujourd'hui l'Adjoint au Directeur de la Souscription, poste qu'il occupe depuis un an. Il vise l'excellence dans tout ce qu'il fait, ce qui est devenu pour lui une passion. L'impulsion donnée par Humphrey a aidé positivement deux des personnes décrites ci-dessous dans leurs carrières.



**Le collaborateur**

**Julius Karuga**

Julius a rejoint l'ACA en 2008 en tant que Souscripteur. Julius vient du secteur bancaire et L'ACA constitue sa première expérience dans le monde de l'assurance. Sa détermination et son expérience à la Commercial Bank of Africa et à la Kenya Commercial Bank, ainsi que son Master en économie de la Kenyatta University lui ont bien aidé. En trois ans, Julius a été promu au rang de responsable du bureau de souscription de l'ACA pour le Rwanda et le Burundi, poste qu'il commencera à occuper dès le début de l'année 2012. Sa probité professionnelle ainsi que sa passion pour l'excellence l'ont sans aucun doute bien aidé dans cette progression au niveau de sa carrière.



**La collaboratrice**

**Rennie Kariuki**

Rennie a rejoint l'ACA en 2008 en tant qu'Analyste crédit. Trois ans plus tard, elle est passée au Département de la Souscription où elle s'occupe du portefeuille du Kenya qui génère de nouveaux contrats et promeut les produits de l'ACA. Quand elle ne souscrit pas de nouvelles affaires, Rennie essaye de se consacrer autant que possible à son autre passion – le travail caritatif qui vise à aider les familles pauvres à assurer leur survie. Elle possède un Master de gestion stratégique de Moi university et une Licence en commerce de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Est.



**Le mentor**

**Philip Mulaki**

Philip a rejoint l'ACA en 2011 en tant que cadre supérieur chargé de l'analyse des crédits. En tant que mentor il a pu partager l'expérience bancaire qu'il a acquise au cours de sa carrière aux États-Unis, où il a obtenu un MBA à l'université de Cincinnati et une Licence en Finances à l'université de Northern Kentucky. N'ayant pas eu de mentor lui-même, il réalise la grande responsabilité qui consiste à aider quelqu'un à bâtir sa carrière. Son approche a été de montrer l'exemple plutôt que de donner des leçons. Philip veut avoir une vie équilibrée et qui a de l'impact.



**Le collaborateur**

**Moses Mbitu**

Moses a rejoint l'ACA en 2008 en tant que Stagiaire dans l'équipe de la Direction de la Souscription. En deux ans, il a été titularisé comme Analyste crédit adjoint en charge de l'analyse et la notation des clients et des courtiers. Son objectif principal est de 'créer une différence positive' dans tout ce qu'il fait. Moses a passé récemment un MBA à l'Université Internationale Américaine et projette de continuer à apprendre au maximum dans le domaine de l'analyse de crédit.



Le mentor

Rodgers Siachitema

Rodgers a rejoint l'ACA en 2009 pour être responsable du Département Administration et Achats. Sa plus grande passion est d'aider les autres et en tant que mentor il a pu aider et orienter la carrière de sa collaboratrice. Le fait d'être un mentor est à double sens et il y trouve la possibilité d'apprendre, lui aussi. Il détient un MBA et il est membre de l'Association britannique CIPS (Chartered Institute of Purchasing and Supply).



La collaboratrice

Rachel Maina

Rachel a rejoint l'ACA en 2008 en tant qu'Assistante au sein du Département Administration et Achats. Depuis, elle a été promue dans l'équipe des Achats et de l'Administration, où elle coordonne tous les aspects des achats. L'expérience positive de mentoring chez ACA l'a inspirée à mieux travailler afin d'obtenir un poste à responsabilité qui l'équipera des outils nécessaires pour aider d'autres personnes dans leur carrière. Rachel détient plusieurs diplômes et étudie actuellement pour obtenir un diplôme en Achats et approvisionnement (CIPS).

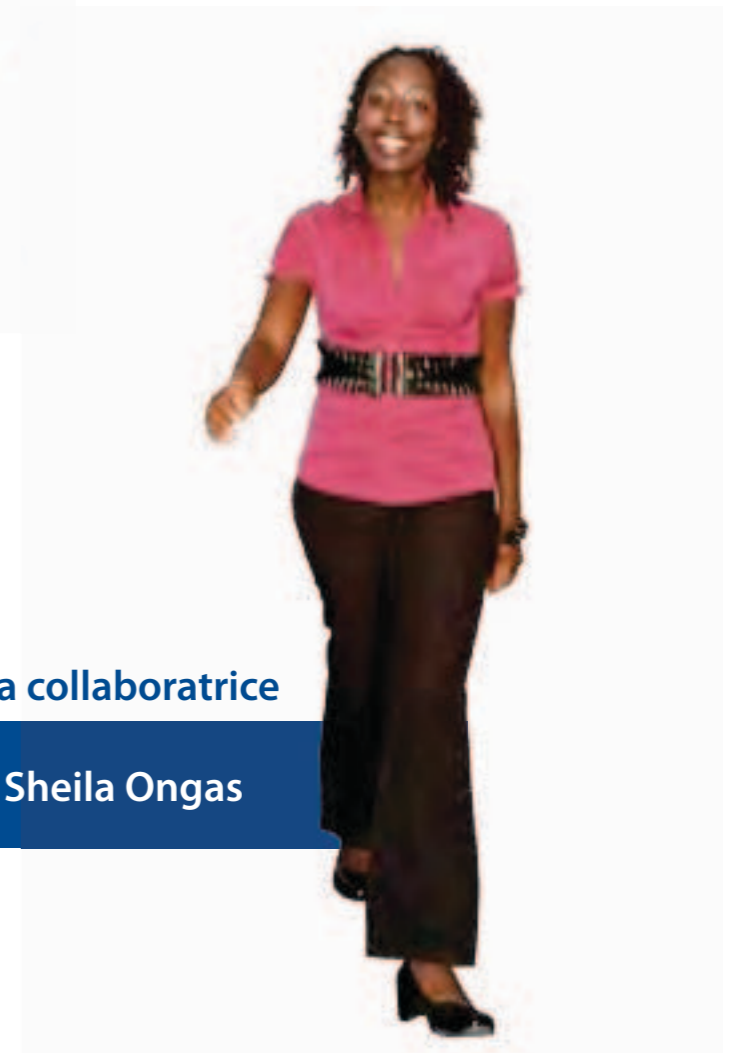


Le mentor

Sherry Kennedy

Sherry a rejoint l'ACA en 2009 en tant que Responsable du Département de la Communication. Elle a mis en place une stratégie pour faire connaître l'ACA en tant que société d'assurance vers laquelle les sociétés qui font commerce en Afrique devraient se tourner. Sherry a travaillé dans la communication à Washington DC pour le compte de la Banque Mondiale et pour la Banque de Développement Asiatique. Elle est titulaire de deux Master's de la Queen's University au Canada et de l'American University à Washington DC. La passion de Sherry est d'aider les organisations et les personnes à atteindre leur plein potentiel. Ses encouragements ont aidé à bâtir la carrière de la personne suivante.

Sheila a rejoint l'ACA en 2012 en tant que Stagiaire au Département de la Communication. En un an, elle a été titularisée en tant qu'Assistante en communication où elle coordonne toutes les initiatives de médias et de relations publiques, ainsi que le site web de l'ACA et les pages internet de réseaux sociaux. Sheila a pour passion de regrouper les gens pour travailler dans un même but. Elle a obtenu une licence d'économie et de sociologie à l'Université de Nairobi, un diplôme en relations publiques et elle poursuit actuellement un MBA en gestion stratégique à l'Université Internationale Américaine.



La collaboratrice

Sheila Ongas



## États Financiers Annuels 2011 ▶

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique ('ACA')

### Activité principale

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2011 ont été :

- L' Assurance Risque Politique;
- L' Assurance-Crédit; et,
- L' Assurance Violence Politique, Terrorisme & Sabotage.

### Resultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice sont présentés à la page 58 dans l'état du résultat global.

### Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, Deloitte & Touche, ont été désignés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 mai 2010, pour un mandat de trois ans. Ils ont exprimé leur disponibilité à continuer à exercer leurs fonctions.

### Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Le traité de l'ACA stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de l'ACA. Les Administrateurs sont aussi responsables de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, qui donnent une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'au Traité de l'ACA. A l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA, et de ses résultats d'exploitation.

Les Administrateurs acceptent également la responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information, qui indiquerait que l'ACA ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

Par ordre du Conseil d'Administration,

**Israël L. Kamuzora**

*Président du Conseil d'Administration*

Nairobi

28 mars 2012

**Sindiso Ngwenya**

*Administrateur*

#### Introduction

Aux termes des accords suivants conclus entre l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et l'ACA :

- L'accord de crédit de développement (Crédit N° 3488 RAF) en date du 8 juin 2001
- L'accord portant amendement de l'accord de crédit de développement (Crédit N° 3488-1 RAF) en date du 19 juillet 2005 et
- L'accord prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement (Crédit N°3488 RAF, 3488-1 RAF) en date du 23 mars 2007, (accord sur le crédit amendé)

L'IDA a accordé à l'Agence un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 DTS (Droits de tirages spéciaux) (soit 11 053 914 USD), afin de financer les charges d'exploitation de l'Agence. Ce montant inclut : a) un montant original de 3 900 000 DTS et b) un montant supplémentaire de 3 300 000 DTS. Cet accord de crédit a été clôturé le 30 juin 2011.

Conformément à ce qui est prévu dans l'accord de crédit de développement amendé, l'ACA a ouvert et opère un Compte Spécial aux fins d'y déposer les fonds mobilisés auprès de l'IDA.

Les activités du Compte Spécial incluent les dépôts et les décaissements reçus de l'IDA, tels qu'accompagnés par les états des dépenses, les paiements justifiés par les demandes de retrait, les intérêts créditeurs éventuels sur les soldes qui reviennent à l'emprunteur et les soldes restant dus à la fin de l'exercice.

Les demandes de tirages additionnels dans le cadre du crédit accordé à l'ACA sont basées sur les états des dépenses soumis à l'IDA par la direction, pour des charges encourues conformément aux modalités de l'accord de crédit amendé.

#### Responsabilités de la Direction

La Direction doit s'assurer que les activités du Compte Spécial sont conformes aux procédures de l'IDA ainsi qu'à l'accord de crédit amendé. La Direction est aussi responsable de la mise en place de contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour s'assurer que les activités du Compte Spécial soient exemptes d'erreurs matérielles, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes

Nous avons le devoir, en tant que commissaires aux comptes de l'ACA, d'exprimer notre opinion sur le degré de conformité des activités du Compte Spécial aux règles de procédures de l'IDA ainsi qu'aux termes de l'accord de crédit amendé et d'établir un rapport sur le solde du Compte Spécial à la fin de l'exercice. Nous sommes également tenus d'exprimer notre opinion sur l'exactitude et l'éligibilité des retraits effectués sur la base des états de dépenses.

Nous avons procédé à nos vérifications conformément aux principes des Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les activités du Compte Spécial sont conformes aux procédures de l'IDA ainsi qu'aux termes de l'accord de crédit amendé et au solde du Compte Spécial au 31 décembre 2011.

L'audit inclut également un contrôle par sondage des transactions concernant les activités du Compte Spécial et des éléments probants supportant que ces activités sont conformes aux procédures de l'IDA ainsi qu'aux termes de l'accord de crédit amendé.

#### Résultats de l'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Direction a soumis un état de dépenses pour des retraits additionnels de 62 024 USD dans le cadre de l'accord de crédit de développement amendé. La demande de remboursement était en rapport avec les dépenses encourues pendant l'exercice financier clos le 31 décembre 2010. Le remboursement a été directement crédité dans les comptes courants bancaires de l'ACA et aucune transaction n'a été effectuée sur le Compte Spécial au cours de l'exercice. Les charges encourues pour lesquelles l'ACA a demandé un remboursement sont classées par catégorie, de la manière suivante :

- Services de consultants / frais de formation : Néant
- Frais de fonctionnement : 62 024 USD

Nous avons vérifié par sondage les documents justifiant les dépenses remboursées. Nous avons trouvé des éléments prouvant que :

- l'acquisition des biens et services de conseils a été réalisée conformément aux dispositions de l'Article III de l'accord de crédit de développement amendé;
- les dépenses engagées ont été correctement justifiées par des pièces justificatives appropriées telles que des factures établies par des tiers; et,
- seule la portion éligible des dépenses encourues a été incluse dans la demande de remboursement.

Le solde du Compte Spécial au 31 décembre 2011 était à zéro (2010 : zéro), le projet a été clôturé le 30 juin 2011.

#### Opinion

Selon notre opinion, le Compte Spécial a été tenu, conformément à l'accord de crédit de développement du 8 juin 2001, à l'accord portant amendement de l'accord de crédit de développement du 19 juin 2005 et à l'accord prévoyant la modification et la mise à jour de l'Accord de crédit de développement du 23 mars 2007.

#### Deloitte & Touche

Experts comptables agréés (Kenya)

28 mars 2012

Nairobi

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

#### Introduction

En vertu de divers accords de crédit de développement et des accords prévoyant la modification et la mise à jour de ces crédits de développement entre l'ACA et l'IDA et avec chacun des États Membres Africains participant au Projet de facilitation d'échanges commerciaux régionaux (RTFP), ainsi que les accords de participation et l'accord prévoyant des modifications et des mises à jour des accords de participation entre l'ACA et chaque État Membre Africain, l'ACA doit ouvrir et tenir auprès d'une (de) banque(s) commerciale(s) réputée(s) (Dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie), des Comptes Fiduciaires de Garantie en Dollars américains et des Comptes de Revenus au nom de chaque État Membre Africain.

Suite aux demandes soumises par l'ACA au nom de chaque État Membre Africain, l'IDA a décaissé pour le compte des États Membres Africains dans leur Compte Fiduciaire de Garantie respectif, le crédit correspondant. Les intérêts créditeurs résultant des fonds déposés dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont été crédités dans des Comptes de Revenus individuels et ont été mis à la disposition de l'ACA. A l'exception de Madagascar, la restructuration juridico-financière pour tous les autres États Membres Africains a été achevée et les montants détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont été transférés au compte de l'ACA.

Les fonds détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont permis à l'ACA de disposer du capital nécessaire pour assurer, co-assurer ou réassurer les risques politiques et commerciaux.

Conformément au programme de restructuration juridico-financière de l'ACA, les fonds détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie au nom des pays ayant honoré les dispositions prévues dans les accords prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et les autres États Membres Africains ont été convertis en actions ordinaires de l'ACA. Les fonds restant dans les Comptes Fiduciaires de Garantie sont ceux concernant Madagascar.

#### Responsabilités de la Direction

La direction a la responsabilité de s'assurer que les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenus fonctionnent conformément aux dispositions :

- du Traité l'ACA;
- de l'accord prévoyant la modification et la mise à jour des accords de projet (accord de projet amendé et mis à jour ACA/IDA);
- de l'accord prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement existant entre l'ACA et l'IDA (accord de crédit de développement amendé et mis à jour ACA/IDA);
- des accords prévoyant l'amendement et la mise à jour des accords de crédit de développement entre l'IDA et chaque État Membre Africain (accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État Membre Africain);
- des accords prévoyant l'amendement et la mise à jour des accords de participation conclus entre l'ACA et chaque État Membre Africain (accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État Membre Africain);
- des accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes Fiduciaires de Garantie conclus entre l'ACA, les Dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie et les assureurs; et,
- de l'accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs.

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS (Suite)

La Direction a également une responsabilité dans la mise en place des contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin de s'assurer que les activités des Comptes Fiduciaires de Garantie et de Revenus sont exemptes de toute erreur matérielle significative, que celle-ci soit due à une fraude ou à une simple erreur.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes

Nous avons le devoir, en tant que commissaires aux comptes de l'ACA, d'exprimer notre opinion sur le degré de conformité des Comptes Fiduciaires de Garantie et des Comptes de Revenus aux clauses des accords suivants pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- Traité de l'ACA;
- accord de projet amendé et mis à jour ACA/IDA;
- accord de crédit de développement amendé et mis à jour ACA/IDA;
- accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État Membre Africain;
- accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État Membre Africain;
- accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes Fiduciaires de Garantie conclus entre l'ACA, les Dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie et les assureurs; et,
- accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous respections les exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les activités des Comptes Fiduciaires de Garantie et des Comptes de Revenus sont conformes aux dispositions des accords susmentionnés.

Notre audit implique également un contrôle par sondage des transactions associées aux activités des Comptes Fiduciaires de Garantie et des Comptes de Revenus au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011.

#### Résultats de l'audit

Dans le cadre des neuf accords de crédit de développement modifiés et mis à jour entre l'IDA et les États Membres Africains, le total des crédits éligibles que l'IDA a mis à la disposition des États Membres Africains a atteint le montant de 94 093 500 DTS (137 971 914 USD) au 31 décembre 2011.

Conformément aux accords amendés et mis à jour, chaque État Membre Africain respectant les conditions prévues par dans leur accord respectif de crédit de développement amendé et mis à jour et déclaré en vigueur par l'IDA, doit recevoir un décaissement additionnel dans les comptes bancaires de l'ACA afin de porter les fonds versés à un total de 100% du montant total du crédit disponible alloué à l'État Membre en question.

Au 31 décembre 2011, le pourcentage de crédit disponible alloué à chaque pays participant et ayant déjà été déboursé se présente comme suit :

- Madagascar, République démocratique du Congo : 100%
- Burundi, Kenya, Malawi, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie : 82%.

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS (Suite)

Les soldes dans les Comptes Fiduciaire de Garantie au 31 décembre 2011 se présentent de la manière suivante :

- 900 000 USD pour Madagascar s'agissant du montant détenu en attendant l'achèvement de la restructuration juridico-financière par Madagascar, suite à quoi le montant figurant dans le Compte Fiduciaire de Garantie sera transféré sur le Compte de l'ACA.

#### Opinion

Selon notre opinion, les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenus ont été, en toute matérialité, tenus conformément aux clauses du Traité de l'ACA, de l'accord de projet amendé et mis à jour ACA/IDA, de l'accord de crédit de développement amendé et mis à jour ACA/IDA, des accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État Membre Africain, des accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État Membre Africain, des accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes Fiduciaires de Garantie conclus entre l'ACA, les Dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie et les assureurs, ainsi que de l'accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs.

#### Deloitte & Touche

Experts comptables agréés (Kenya)

28 mars 2012

Nairobi

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

Nous avons effectué notre audit sur les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, lesquels vont de la page 58 à la page 93. Ces états financiers comportent l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice venant de s'achever ainsi que des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, qui donnent une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit de manière à pouvoir raisonnablement s'assurer que les états financiers sont exempts d'erreurs matérielles, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Un audit implique que certaines procédures doivent être exécutées en vue d'obtenir des éléments justificatifs supportant les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent de notre jugement, y compris du jugement que nous nous faisons de l'évaluation des risques d'erreurs matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur. En faisant ces évaluations de risques, nous avons pris en considération les contrôles internes propres à la préparation des états financiers de l'entité qui donnent une image fidèle et sincère de sa situation financière afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances ; mais, ces évaluations n'ont pas pour but de donner une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'ACA. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

#### Opinion

Selon notre opinion, les états financiers sont, au regard du référentiel IFRS, réguliers et sincères et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA au 31 décembre 2011, de la perte nette et des flux de trésorerie de l'exercice écoulé.

#### Deloitte & Touche

Experts-Comptables Agréés (Kenya)

28 mars 2012

Nairobi

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

### ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'USD)	NOTES	Brut	2011 Cédé	Net	2010 Net (après redress- ement)
Primes émises		10 110	(5 022)	5 088	2 438
Variation de provision pour primes non acquises		(3 494)	1 477	(2 018)	(75)
<b>Primes acquises</b>		<b>6 616</b>	<b>(3 545)</b>	<b>3 070</b>	<b>2 363</b>
Commissions		(447)	673	226	139
Variation des commissions non acquises		212	(150)	63	65
<b>Commissions acquises</b>		<b>(235)</b>	<b>523</b>	<b>289</b>	<b>204</b>
Sinistres survenus		(17)	-	(17)	(33)
Variation des provisions pour récupérations	6 & 15	1 641	-	1 641	-
Variation des provisions pour sinistres	6 & 17	(1 557)	(74)	1 631	20
<b>Total sinistres nets de récupérations</b>		<b>67</b>	<b>(74)</b>	<b>(7)</b>	<b>(13)</b>
<b>Bénéfices techniques avant charges d'exploitation</b>		<b>6 448</b>	<b>(3 096)</b>	<b>3 352</b>	<b>2 554</b>
<b>Autres revenus nets</b>	7			<b>211</b>	<b>296</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	8			<b>(4 845)</b>	<b>(4 013)</b>
<b>Pertes techniques après charges d'exploitation</b>				<b>(1 282)</b>	<b>(1 163)</b>
Produits des placements	9			1 178	611
Charges financières	10			(99)	(92)
(Pertes)/Gains de change	11			(24)	209
Frais de gestion des placements	12			(20)	-
<b>Produits financiers nets</b>				<b>1 035</b>	<b>728</b>
<b>Pertes de l'exercice</b>				<b>(247)</b>	<b>(435)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pertes globales pour l'exercice</b>				<b>(247)</b>	<b>(435)</b>

58

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'USD)	Notes	31 déc 2011	31 déc 2010	31 déc 2009
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	107 549	101 814	97 700
Comptes Fiduciaires de Garantie	14	900	900	4 650
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance		15	1 985	1 408
1 331				
Autres créances	16	24 811	597	533
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	17	-	74	55
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		2 548	1 071	998
Frais d'acquisition reportés		280	68	20
Véhicules et équipements	18	186	255	266
Immobilisations incorporelles	19	18	18	28
Placements obligataires (au cout amorti)	20	23 863	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>162 140</b>	<b>106 205</b>	<b>105 581</b>
<b>PASSIF</b>				
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	15	193	1 224	958
Autres dettes	21	613	416	461
Provisions pour sinistres	17	1 641	84	57
Primes non acquises		5 550	2 056	1 981
Commissions cédées non acquises		263	113	117
Subventions non acquises	22	352	418	-
Dettes financières (au cout amorti) – Prêt IDA	23	10 979	11 028	10 706
<b>Total Passif</b>		<b>19 591</b>	<b>15 339</b>	<b>14 280</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	24	148 000	96 100	96 100
Primes d'émission	24	471	441	
441				
Capital de souscription		900	900	900
Réserves générales		-	-	250
Déficit cumulé		(6 822)	(6 575)	(6 390)
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>142 549</b>	<b>90 866</b>	<b>91 301</b>
<b>Total Capitaux Propres et Passif</b>		<b>162 140</b>	<b>106 205</b>	<b>105 581</b>

59

Les états financiers présentés de la page 58 à la page 93 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 28 mars 2012 et ont été signés en son nom par

Israël L. Kamuzora  
Président du Conseil d'Administration

Sindiso Ngwenya  
Administrateur



## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

### ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'USD)	Notes	Capital social	Primes d'émission	Réserves générales	Capital de souscription	Déficits cumulés	Total
Au 1/1/2009 - tel que rapporté		86 000	441	250	900	(4 937)	82 654
Correction de l'erreur de réévaluation du prêt IDA		-	-	-	-	(809)	(809)
Pertes de l'exercice telles que rapportées		-	-	-	-	(644)	(644)
Augmentation du capital		10 100	-	-	-	-	10 100
<b>Au 31 Decembre 2009 (corrigé)</b>		<b>96 100</b>	<b>441</b>	<b>250</b>	<b>900</b>	<b>(6 390)</b>	<b>91 301</b>
Au 1/1/2010 (corrigé)		96 100	441	250	900	6 390	91 301
Pertes de l'exercice telles que rapportées		-	-	-	-	(616)	(616)
Correction de l'erreur de réévaluation du prêt IDA		-	-	-	-	181	181
Pertes de l'exercice (corrigées)		-	-	-	-	(435)	(435)
Transfert au compte de déficit cumulé		-	-	(250)	-	250	-
<b>Au 31 Decembre 2010 (corrigé)</b>		<b>96 100</b>	<b>441</b>	<b>-</b>	<b>900</b>	<b>(6 575)</b>	<b>90 866</b>
Au 1/1/2009 - tel que rapporté		96 100	441	-	900	(5 947)	91 494
Correction sur exercices antérieurs		-	-	-	(628)	(628)	-
<b>Au 31 Decembre 2010 (corrigé)</b>		<b>96 100</b>	<b>441</b>	<b>-</b>	<b>900</b>	<b>6 575</b>	<b>90 866</b>
Au 1/1/2011 (corrigé)		96 100	441	-	900	(6 575)	90 866
Capital de souscription	24	51 900	30	-	-	-	51 930
Pertes globales de l'exercice		-	-	-	-	(247)	(247)
<b>Au 31 Decembre 2011</b>		<b>148 000</b>	<b>471</b>	<b>-</b>	<b>900</b>	<b>(6 822)</b>	<b>142 549</b>

Les chiffres des exercices 2009 et 2010 ont été corrigés afin de refléter l'impact de l'erreur relative aux variations de change sur le prêt IDA sur les exercices précédents. L'erreur est mentionnée dans « Erreurs d'une période antérieure » du paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » et a un impact tant sur les pertes globales que sur les déficits cumulés. Le montant d'un prêt IDA s'élevant à (7 200 000 DTS) n'avait pas été réévalué au taux de change applicable à chaque clôture depuis son décaissement. Les déficits cumulés sont, par conséquent, comptabilisés après prise en compte des gains/ (pertes) de change sur ce prêt s'élevant à un gain de 181 362 USD pour l'exercice 2010 et une perte cumulée de 808 693 USD pour la période 2001 à 2009.

La réserve générale de 250 000 USD représentait une allocation de bénéfice qui avait pour but de couvrir des sinistres potentiels. Ce montant a été reclassé de nouveau dans le compte des déficits cumulés en 2010.

Le capital de souscription représente un arrangement entre l'ACA et les États Membres Africains pour financer l'activité d'assurance dans ces pays. Le capital de souscription a été constitué par le biais d'une structure de garantie par laquelle les États Membres Africains ont empruntés des fonds auprès de l'Association l'Internationale pour le Développement (IDA). L'ACA détenait les fonds dans un compte fiduciaire de garantie et les utilisait exclusivement pour déterminer sa capacité de souscription dans chaque État Membre Africain. Les comptes fiduciaires de garantie ont été régis par des accords de crédit de développement. Suite à la restructuration juridico-financière, les fonds existants ont été convertis en actions ordinaires pour l'ensemble des États Membres Africains à l'exception de Madagascar dont l'accord de crédit de développement amendé et mis à jour n'est pas encore été mis en vigueur.

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'USD)	Notes	2011	2010
<b>FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
<b>Entrées/(sorties) nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles</b>	<b>25(a)</b>	<b>1 389</b>	<b>(21)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES DE PLACEMENT</b>			
Achat de véhicules et équipements	18	(49)	(113)
Achat d'immobilisations incorporelles	19	(13)	(7)
Produits de cessions d'équipements		2	2
Placements obligataires		(23 924)	-
<b>Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement</b>		<b>(23 984)</b>	<b>(118)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Décaissements sur emprunt IDA		61	503
Remboursements sur emprunt IDA		(78)	-
Capital versé		28 317	-
Fonds versés au capital-actions ordinaires		-	3 750
Prime d'émission		30	-
<b>Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement</b>		<b>28 330</b>	<b>4 253</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>5 735</b>	<b>4 114</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie 1er Janvier</b>		<b>101 814</b>	<b>97 700</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>25 (B)</b>	<b>107 549</b>	<b>101 814</b>

**1. Information sur la société**

L'Agence pour l'assurance du Commerce en Afrique (l'ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité portant création de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations-Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N°49593, conformément aux dispositions de l'article 102 de la charte des Nations-Unies.

L'ACA a été créée afin de faciliter, encourager et promouvoir la fourniture d'assurance (y compris coassurance et réassurance), de garanties et d'autres instruments financiers dans le but de promouvoir les échanges commerciaux, les investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé ou en coopération avec le secteur public ou privé.

Pour atteindre ses buts et objectifs, l'ACA facilite la promotion des échanges, des investissements et des autres activités productives dans les États Membres Africains en offrant une couverture dans le cadre de l'assurance ou de la réassurance contre les risques politiques, commerciaux et non-commerciaux.

L'ACA compte aujourd'hui 9 États Membres Africains et 6 autres actionnaires et son siège se trouve à Nairobi, Kenya. Elle a également une présence directe dans 4 autres pays (Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie).

**2. Principes, règles et méthodes comptables****a) Principes généraux**

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents, à moins qu'il n'en soit fait une mention contraire.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certaines estimations et jugements comptables essentiels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant le degré le plus élevé de jugement ou de complexité ou lorsque les hypothèses et estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont présentés à la note 3: «Estimations et jugements comptables».

**b) Adoption de nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées**

(i) *Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées ayant une incidence sur les montants rapportés au cours de l'exercice en cours (et/ou antérieur)*

De nombreuses nouvelles Normes IFRS ou Normes IFRS révisées sont entrées en vigueur pendant l'exercice en cours mais n'ont pas eu un d'impact significatif sur les états financiers. Les détails de ces Normes IFRS appliquées sur les états financiers mais qui n'ont pas d'impact significatif sur ces états financiers sont énumérés ci-dessous :

- Amendements de l'IAS1 - Présentation des états financiers (dans le cadre de l'amélioration des IFRS de 2010)

Les amendements apportés à IAS1 expliquent qu'une entité peut choisir de présenter une analyse des autres éléments du résultat global soit dans l'état des variations des capitaux propres soit dans les notes aux états financiers.

L'ACA a choisi de présenter (le cas échéant) cette analyse dans l'état des variations des capitaux propres.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****b) Adoption de nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (Suite)**

(i) *Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées ayant une incidence sur les montants rapportés au cours de l'exercice en cours (et/ou antérieur) (suite)*

- Amendements de l'IAS 24 - Information relative aux parties liées (telle que révisée en 2009)

Deux aspects de l'IAS 24 (telle que révisée en 2009) ont été révisés : (a) IAS 24 (telle que révisée en 2009) a modifié la définition de la partie liée et (b) IAS 24 (telle que révisée en 2009) introduit une exemption partielle sur les obligations en matière d'informations à fournir au profit des entités liées à une autorité publique.

Aucune autre partie liée, qui n'avait pas été identifiée sous la norme précédente, n'a été identifiée à la suite de l'application, au cours de cet exercice, de la nouvelle définition de la partie liée établie par l'IAS 24 (telle que révisée en 2009) .

- Amendements de l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises

Ces modifications n'affectent pas l'ACA puisqu'elle ne possède pas de participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

- Amendements de l'IFRS 7 - Instruments financiers - Information à fournir

Les modifications apportées à IFRS7 accroissent les exigences en matière d'informations à fournir sur les transactions impliquant les transferts d'actifs financiers. Ces modifications ont pour but d'accroître la transparence sur les expositions au risque lié à un actif financier transféré mais non entièrement décomptabilisé. Les modifications exigent également la publication de certaines informations lorsque le produit des transferts n'est pas réparti de manière uniforme sur la période.

L'application des modifications apportées à l'IFRS 7 n'a eu aucun impact sur les états financiers de l'ACA.

- Amendements de l'IAS 32 – Classement des émissions de droits.

Les modifications abordent le classement de certaines émissions de droits, dont la dénomination est en devise étrangère, soit comme instruments de capitaux propres, soit en tant que passifs financiers. En vertu des modifications, les droits, options ou bons de souscription, émis par une entité permettant aux porteurs d'acquérir un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité pour un montant fixe, quelle que soit la devise, sont classés en tant qu'instruments de capitaux propres dans les états financiers de l'entité à condition que l'offre soit faite au prorata à tous les porteurs existants d'une même catégorie de ces instruments de capitaux propres non dérivés. Avant la modification de l'IAS 32, les droits, options ou bons de souscription permettant d'acquérir un nombre fixe d'actions d'une entité pour un montant fixe en devise étrangère étaient classifiés en tant que dérivés. Les modifications exigent une application rétroactive.

L'application des modifications n'a eu aucun effet sur les montants comptabilisés au cours de l'exercice en cours ni au cours des exercices précédents étant donné que l'ACA n'a émis aucun instrument de cette nature.

### 2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)

#### b) Adoption de nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (Suite)

(i) *Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées ayant une incidence sur les montants rapportés au cours de l'exercice en cours (et/ou antérieur) (suite)*

- Amendements de l'IFRIC 14 - Paiement anticipé au titre d'une exigence de financement minimal

L'IFRIC 14 définit les cas dans lesquels les remboursements ou réductions lors de futures contributions doivent être perçus comme disponibles, conformément au paragraphe 58 de l'IAS 19, comment les exigences de financement minimal peuvent affecter la mise à disposition des réductions au niveau des cotisations futures et quand les exigences de financement minimal peuvent générer un passif. Les modifications permettent maintenant de comptabiliser en actif les paiements anticipés au titre des cotisations de financement minimal.

L'application de ces modifications n'a aucun impact sur les états financiers de l'ACA.

- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

L'interprétation fournit des précisions sur le mode de comptabilisation de l'extinction d'un passif financier par l'émission d'instruments de capitaux propres. En particulier, en vertu d'IFRIC 19, les instruments de capitaux propres sous un tel arrangement seront mesurés à leur juste valeur et la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie payée sera reflétée dans le compte de résultat.

L'application d'IFRIC 19 n'a pas eu d'impact sur les montants rapportés au cours de l'exercice actuel ni sur l'exercice précédent étant donné que l'ACA n'a réalisé aucune transaction de cette nature.

- Améliorations des IFRS émises en 2010

L'application des améliorations aux IFRS émises en 2010 n'a eu aucune répercussion matérielle sur les montants rapportés dans les états financiers.

(ii) *Normes IFRS révisées et nouvelles Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur*

Les Normes IFRS révisées et les nouvelles Normes IFRS suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur:

		<b>En vigueur à partir de :</b>
IFRS 9	Instruments financiers	1-Jan-15
IFRS 10	États financiers consolidés	1-Jan-13
IFRS 11	Partenariats	1-Jan-13
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	1-Jan-13
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	1-Jan-13
IAS 19 (révisée en 2011)	Avantages du personnel	1-Jan-13
IAS 27 (révisée en 2011)	États financiers individuels	1-Jan-13
IAS 28 (révisée en 2011)	Participations dans les entreprises associées ou co-entreprises	1-Jan-13
Amendement d'IAS 1	Présentation des éléments d'autres revenus	1-Jul-12
Amendements d'IAS 12	Taxe différée – recouvrement des actifs sous-jacents	1-Jan-12

### 2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)

#### b) Adoption de nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (Suite)

(ii) *Normes IFRS révisées et nouvelles Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur (Suite)*

- IFRS 9 (l'ACA a décidé d'adopter de manière anticipée cette norme - voir section (iii) « Adoption anticipée des normes »)

- En mai 2011, un ensemble de cinq Normes portant sur la consolidation, les partenariats, les associés et les informations à fournir, a été publié, incluant IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 (tel que révisé en 2011) et IAS 28 (tel que révisé en 2011).

Ces normes ne s'appliquent pas à l'ACA puisqu'elle ne détient pas de participation dans de telles entités.

- IFRS 13 met en place une source unique de recommandation pour l'évaluation à la juste valeur et sur les informations à fournir relatives à l'évaluation à la juste valeur. La norme définit la juste valeur, établit un cadre permettant d'évaluer la juste valeur et requiert toute information concernant les évaluations à la juste valeur. Le champ d'application de l'IFRS 13 est large. Cette norme s'applique aussi bien aux instruments financiers qu'aux instruments non-financiers pour lesquels les autres IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur et toute information concernant les évaluations à la juste valeur, en dehors des cas particuliers. D'une manière générale, les informations à fournir dans le cadre d'IFRS 13, sont plus exhaustives par rapport à celles requises par les normes actuelles. Par exemple, les informations quantitatives et qualitatives uniquement requises pour les instruments financiers sous IFRS 7 - Instruments financiers - Information à fournir seront étendues par IFRS 13 pour couvrir tous les actifs et passifs qui se trouvent dans son champ d'application.

L'IFRS 13 entrera en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2013, une application anticipée étant permise.

L'ACA ne possède actuellement aucun instrument financier ou non-financier qui ait été évalué à sa juste valeur. Les administrateurs estiment que l'adoption de l'IFRS 13 sur les états financiers pour l'exercice commençant au 1er janvier 2013 n'aura pas d'impact significatif sur les montants rapportés dans les états financiers ou sur les informations à fournir dans les états financiers.

- Les amendements de l'IAS 1 maintiennent l'option de présenter le compte de résultat et l'état du résultat global soit dans un état unique soit dans deux états séparés consécutifs. Cependant, les amendements de l'IAS 1 requièrent l'incorporation d'informations supplémentaires dans l'état du résultat global afin de regrouper les autres éléments du résultat global en deux catégories : (a) les éléments qui ne pourront pas être reclassés dans le compte de résultat, et (b) les éléments qui seront reclassés par la suite dans le compte de résultat lorsque certaines conditions sont remplies. L'impôt sur le revenu sur les autres éléments du résultat global doit être alloué sur la même base.

Les amendements de l'IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er juillet 2012.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****b) Adoption de nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (Suite)***(ii) Normes IFRS révisées et nouvelles Normes IFRS publiées mais non encore entrées en vigueur (Suite)*

La présentation des autres éléments du résultat global sera modifiée en conséquence lorsque les amendements seront effectifs lors du prochain exercice comptable. Aucun changement majeur n'est attendu au niveau des états financiers.

- Les amendements de l'IAS 12 représentent une exception aux principes généraux de l'IAS 12 étant donné que l'évaluation des impôts différés actifs et des impôts différés passifs doit également refléter les conséquences fiscales de la manière selon laquelle l'entité prévoit de recouvrer la valeur comptable d'un actif. En particulier, les amendements préconisent que les immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à l'IAS 40 Immeubles de placement, sont présumés être recouverts par la voie de vente pour la détermination des impôts différés, sauf si la présomption est réfutée sous certaines conditions.

Les amendements de l'IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2012.

L'application de cette norme n'affectera pas l'ACA, ce dernier étant exonéré d'impôts.

- Les amendements de l'IAS 19 changent la comptabilité de prestations définies et la cessation des prestations. Le changement le plus significatif est lié à la comptabilisation des changements de la valeur des obligations au titre des prestations définies et de la valeur des actifs du régime correspondant. Les changements exigent la comptabilisation des écarts actuariels au moment de leur constatation ainsi que le coût des services passés.

Les amendements exigent que tous les profits et pertes actuariels soient immédiatement comptabilisés en autres éléments du résultat global afin que la valeur nette totale de l'actif ou du passif lié au régime de retraite soit comptabilisée dans l'état de la situation financière pour refléter la valeur totale de l'excédent ou du déficit.

Les amendements de l'IAS 19 entreront en vigueur pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2013 et exigent une mise en vigueur rétroactive avec toutefois certaines exceptions.

Le plan de prestations sociales de l'ACA ne sera pas affecté par la mise en œuvre de cette norme.

*(iii) Adoption anticipée des normes*

L'ACA a décidé d'adopter l'IFRS 9 de manière précoce.

L'IFRS 9, publiée en novembre 2009, introduit de nouvelles exigences pour la classification et l'évaluation des instruments financiers. L'IFRS 9, modifiée en octobre 2010, comprend les exigences en matière de classification et d'évaluation des passifs financiers ainsi que les exigences en matière de décomptabilisation.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****b) Adoption de nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (Suite)***(iii) Adoption anticipée des normes (Suite)*

Les principales exigences de l'IFRS 9 sont décrites comme suit :

L'IFRS 9 requiert que tous les actifs financiers qui rentrent dans le champ d'application de l'IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation doivent être ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur. En particulier, les instruments de dettes détenus dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et permettant d'avoir des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts sur le principal restant dû sont généralement évalués au coût amorti à la fin de chaque exercice suivant leur comptabilisation initiale. Tous les autres instruments de dettes et instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque exercice suivant leur comptabilisation initiale.

L'impact le plus significatif de l'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers est lié à la comptabilisation de la variation de la juste valeur d'un passif financier (désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat) attribuable aux variations du risque de crédit relatif à ce passif.

En particulier, sous IFRS 9, pour ce qui est des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la variation de la juste valeur d'un passif financier attribuable aux variations du risque de crédit est présentée dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des variations du risque de crédit de la dette aurait pour conséquence de créer ou d'accroître une incohérence comptable. Les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit du passif financier ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat. Précédemment, sous IFRS 9, la variation de la juste valeur d'un passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat était inscrit dans le compte de résultat.

IFRS 9 est effectif pour les exercices commençant au ou après le 1er janvier 2015, avec application précoce autorisée.

Les Administrateurs ont choisi d'adopter IFRS 9 à partir de l'exercice en cours. L'adoption de l'IFRS9 n'a eu aucun impact ni sur les comptes de l'exercice en cours ni sur ceux des exercices précédents puisqu'aucun actif détenu ni passif émis par l'ACA n'a dû être reclassé.

**(c) Conversion des devises étrangères**

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD.

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****(d) Erreurs d'une période antérieure**

Conformément à l'IAS 8, toute erreur survenue lors d'une période antérieure doit être corrigée par retraitement rétrospectif. La correction d'une erreur survenue lors d'une période antérieure est exclue du compte de résultat de la période au cours de laquelle l'erreur a été découverte.

L'IAS 1 stipule également que lorsqu'une entité procède à un retraitement rétrospectif de certains éléments dans ses états financiers, elle doit présenter trois états de la situation financière et deux de chacun des autres états et notes y afférentes.

Une erreur survenue lors des exercices précédents a été découverte et corrigée dans les informations comparatives présentées dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Contrairement au principe comptable de conversion des devises étrangères, les prêts obtenus auprès de l'IDA, émis et payables en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) n'ont pas été convertis en USD au taux de change en vigueur à la chaque clôture, au cours des exercices précédents (notes 11 et 23).

**(e) Activités de souscription et de réassurance***(i) Primes*

Les primes brutes émises correspondent aux primes souscrites au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes d'annulations et de réductions mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts.

Les primes brutes comprennent des estimations. Les primes et les commissions d'engagements sont calculées en se basant sur le montant sous risque qui peut varier au cours de la vie des polices et traités. Pour les activités commerciales, les montants des primes sont basés sur le chiffre d'affaires ou l'encours du risque client. Pour les prêts, les primes et les commissions d'engagements sont calculées en se basant sur le programme de déboursement et remboursement.

*(ii) Primes non acquises*

Les primes non acquises représentent la portion des primes émises associées à des risques n'ayant pas expiré à la fin de l'exercice. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la police. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****(e) Activités de souscription et de réassurance (Suite)***(iii) Frais d'acquisition reportés*

Les frais de transactions, y compris les frais de courtage et les commissions de réassurance sur les traités acceptés, sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les mêmes règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

*(iv) Sinistres payés*

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées nettes de récupérations, plus les frais de gestion des sinistres qui incluent, entre autres, les frais juridiques.

*(v) Provisions pour sinistres*

Les provisions pour sinistres incluent les provisions servant à couvrir le coût total estimé des sinistres non réglés à la fin de l'exercice (sinistres impayés) et les provisions pour sinistres inconnus, qui sont calculées sur la base des développements des sinistres de l'ACA par exercice de souscription. Les provisions concernant les sinistres inconnus sont estimées sur la base de la « meilleure estimation » en utilisant les informations disponibles. Il n'existe aucune garantie que le coût ultime des sinistres n'excédera pas ces estimations.

*(vi) Subrogation et récupération*

La subrogation et le récupération représentent les estimations des récupérations attendues déterminées sur la base du montant total des prévisions de recours sur l'ensemble des exercices de souscription. Les prévisions de recours incluent les provisions pour frais de gestion.

*(vii) Réassurance cédée (cessions)*

La réassurance cédée représente la cession des primes à des compagnies de réassurance sur la base des traités existants et de la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes cédées sont comptabilisées selon les termes et conditions des traités de réassurance et sont acquises sur la durée de vie des traités. La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée sur la base des provisions techniques inscrites au passif. Les commissions reçues des réassureurs sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et comptabilisées dans le compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises.

### 2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)

#### (f) Autres revenus nets

Les autres revenus nets incluent les revenus provenant de la vente d'informations (limite de crédits) nets des dépenses y afférentes (achat d'informations) ainsi que les subventions. Les subventions sont comptabilisées comme revenu lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues.

#### (g) Trésorerie ou équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie excluent les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie qui sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière.

#### (h) Véhicules à moteur et équipements

##### (i) Comptabilisation initiale

Les véhicules à moteur et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais liés à l'acquisition tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futurs associés à ces coûts. Tous les autres frais, réparations et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

##### (ii) Évaluation

Ces actifs sont évalués à leur coût d'acquisition diminué des amortissements. L'amortissement est calculé sur une base linéaire sur la base de la durée d'utilité des actifs aux taux annuels suivants :

Véhicules à moteur	25%
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3%
Autres équipements de bureau	20%
Mobiliers et autres installations	20%

##### (ii) Évaluation (Suite)

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à 300 USD sont capitalisés mais totalement amortis lors de l'année de leur acquisition.

##### (iii) Gains et pertes sur cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant les prix de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Les gains et pertes sur cessions sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel l'actif a été cédé.

### 2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)

#### (h) Véhicules à moteur et équipements (Suite)

##### (iv) Dépréciation

La valeur de ces actifs est revue à chaque date de clôture. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède le montant recouvrable, l'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

#### (i) Immobilisations incorporelles

##### (i) Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

En vertu de dispositions de l'IFRS, les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre; et,
- sa capacité d'évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts liés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques sont comptabilisés comme des dépenses encourues et sont capitalisés uniquement lorsqu'ils remplissent les conditions ci-dessus.

##### (ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité. Actuellement, toutes les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 3 ans.

##### (iii) Dépréciation

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, l'ACA fait une estimation de sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****(j) Instruments financiers**

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. Tel qu'autorisé par IASB, l'ACA a choisi d'anticiper l'adoption de cette norme pour la préparation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*(i) Comptabilisation initiale*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou de la valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction.

Les transactions sont comptabilisées à la date de la transaction, date à laquelle l'ACA réalise un achat ou une vente d'actif ou encore émet une dette.

*(ii) Évaluation***Actifs financiers – instruments d'emprunt**

L'IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers: ceux évalués au coût amorti et ceux évalués à la juste valeur.

L'ACA classe tout investissement dans des instruments d'emprunt dans la catégorie des actifs mesurés au coût amorti quand les deux conditions imposées par l'IFRS 9 suivantes sont remplies:

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin

**Actifs financiers – instruments d'emprunt (suite)**

- de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tout placement dans des instruments d'emprunt ne remplissant pas les conditions citées précédemment sont évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2011, tous les investissements de l'ACA dans des instruments d'emprunt ont été évalués au coût amorti. Aucun placement n'a été évalué à la juste valeur.

**2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)****(j) Instruments financiers (Suite)***(ii) Évaluation (suite)***Passifs financiers**

En vertu de l'IFRS 9, les passifs financiers sont classés comme étant, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti.

Au 31 décembre 2011, tous les passifs financiers de l'ACA (prêts IDA) ont été évalués au coût amorti. Aucun passif n'a été évalué à la juste valeur.

*(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti*

Une provision pour dépréciation est comptabilisée sur les actifs financiers évalués au coût amorti s'il existe une indication objective de dépréciation (un "événement générateur de pertes"). Sont considérés comme indication objective de dépréciation les événements générateurs de pertes suivants: difficultés financières significatives de la contrepartie; rupture de contrat; la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés.

L'ACA vérifie si à la fin de chaque exercice, il existe une indication objective prouvant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalués au coût amorti est déprécié.

**(k) Créances et dettes***(ii) Créances*

Les créances représentent les montants non recouverts à la date de clôture. Elles sont enregistrées à l'actif de l'état de la situation financière à leur valeur nominale, correspondant au montant des notes de débit émises. Lorsqu'une perte globale apparaît, une provision pour dépréciation faisant l'objet de la constatation d'une charge au compte de résultat est comptabilisée. Les créances reportées dans l'état de la situation financière sont nettes de provisions.

Les créances ayant pour origines les activités d'assurance et de réassurance sont comptabilisées dans les «Créances nées d'opérations d'assurance et réassurance».

Les créances non liées aux activités d'assurance ou de réassurance sont reconnues sous «Autres créances». Les autres créances incluent les prêts ou avances aux employés, le capital appelé mais non payé, les subventions à percevoir, et les dépôts liés aux opérations telles que la location, le carburant et le téléphone.

## 2 Principes, règles et méthodes comptables (Suite)

### (k) Créances et dettes (Suite)

#### (ii) Dettes

Les dettes incluent les montants restant à payer à la date de l'état de la situation financière.

Les dettes sont inscrites au passif de l'état de la situation financière à leur valeur nominale. Les dettes provenant des activités d'assurance et de réassurance sont comptabilisées dans les « Dettes nées d'opérations d'assurance et réassurance ».

Les dettes non liées aux activités d'assurance et de réassurance sont inscrites sous «Autres dettes». Les autres dettes incluent les factures à payer relatives aux dépenses d'exploitation ainsi que les avantages sociaux dus aux employés émanant du plan de prestations sociales de l'ACA et qui ne sont pas investis dans un régime particulier.

### (l) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition par ses États Membres.

## 3. Estimations et jugements comptables

Selon la Direction, la principale source d'incertitude relative aux estimations et jugements comptables est la détermination des provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche.

Pour la branche Assurance Risque Politique, en cas de sinistre, l'ACA jouit des garanties émises par les États Membres. Étant donné que l'ACA n'aura pas à supporter les pertes ultimes, aucune provision pour sinistre n'a été constituée sur ce produit.

Concernant l'Assurance-Crédit et l'Assurance Violence Politique & Terrorisme et Sabotage, l'ACA utilise les taux de sinistralité des années antérieures pour estimer le montant de sinistres inconnus et déterminer le montant des provisions. Depuis le lancement des produits d'Assurance-Crédit, peu de déclarations de sinistres ont été soumises à l'ACA. Aucun sinistre n'a encore été enregistré pour la branche Violence Politique & Terrorisme et Sabotage. Par conséquent, aucune provision statistique n'a été constituée sur ces deux branches au 31 décembre 2011.

Les provisions pour les sinistres inconnus ont été estimées sur la base de la « meilleure estimation » en utilisant les informations disponibles. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que la sinistralité ultime ne dépassera pas le montant des provisions.

## 4. Gestion des risques

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que de solides systèmes de contrôle internes sont essentiels pour une gestion efficace des risques. L'ACA recherche continuellement à renforcer ses systèmes de contrôle interne et a ajouté un nouveau niveau de contrôle de risque en 2011, en nommant une société d'audit indépendante pour évaluer de manière trimestrielle son dispositif de contrôle des risques. Cela a porté les niveaux de contrôle des risques au sein de l'ACA à trois (3).

Les contrôles opérationnels permanents représentent le premier niveau. Ils sont régis par de nombreuses règles et procédures et sont effectués au niveau de chaque département.

Le deuxième niveau est l'instauration en 2008 de la gestion du risque de l'entreprise (GRE). La GRE implique le personnel, l'équipe de Direction et le Conseil d'Administration ; il a pour but d'identifier les événements potentiels qui pourraient affecter l'ACA et de gérer les risques éventuels en tenant compte des risques que l'ACA est prête à assumer. Des contrôles périodiques sont menés afin d'évaluer l'ensemble du processus de la GRE et la gestion des risques clés et d'adapter la gestion des risques si nécessaire. L'ACA a aussi l'intention de réviser et de mettre à jour la GRE tous les 3 à 4 ans. La prochaine révision est planifiée pour 2012.

Le troisième niveau est l'évaluation trimestrielle des systèmes de contrôle interne par une société d'audit indépendante qui a été nommée en janvier 2011. Un programme d'audit interne a été préparé et approuvé par le Conseil d'Administration en mai 2011, après identification des risques clés.

En tant qu'assureur, l'ACA est exposée à deux principaux types de risques. Les risques inhérents aux activités de souscription englobant le risque de pertes liées aux sinistres et le risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs (risque de contrepartie) constituent le premier type de risques. Les risques inhérents aux activités de placement englobant le risque de marché (risque de taux d'intérêt, de prix du marché et de change), le risque de crédit et le risque de liquidité constituent le deuxième type de risques.

### (a) Risques inhérents aux activités de souscription

#### (i) Risque de perte résultant des sinistres

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement. Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif ainsi que des procédures conçus pour identifier, évaluer, contrôler, gérer, partager et vérifier efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent:

- les notations des pays;
- l'analyse du portefeuille;
- l'évaluation prudente, par acheteur ou contrepartie, du risque de crédit;
- l'évaluation complète du risque technique ainsi que du cadre juridique pour l'Assurance Risque Politique;
- la réassurance; et,
- la sélection des réassureurs ayant de solides notations de crédit.



4. Gestion des risques (Suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (Suite)

(i) Risque de perte résultant des sinistres (Suite)

Afin d'éviter une accumulation excessive des risques, l'ACA a établi des limites d'exposition par branche, pays, projet et industrie/secteur. Sont présentées ci-dessous les expositions par branche, par pays et par secteur basées sur les sommes maximales assurées stipulées par les polices émises en vigueur au 31 décembre 2011:

Expositions par branche

(en milliers d'USD)	2011		2010	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
CRI-SO	82 378	29 627	8 845	8 845
CRI/PRI	18 602	14 703	19 302	19 302
CRI/WTO	7 183	2 873	6 347	2 539
PRI	420 311	151 621	321 128	120 257
PV & TS	64 460	63 292	28 235	15 642
<b>Total</b>	<b>592 934</b>	<b>262 116</b>	<b>383 857</b>	<b>166 585</b>

Expositions par pays

(en milliers d'USD)	2011		2010	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Burundi	24 637	19 637	12 500	7 500
RDC	99 094	31 919	135 519	26 920
Kenya	67 312	62 646	50 376	37 262
Madagascar	7 609	4 809	3 202	3 202
Malawi	1 199	1 199	62 480	19 980
Rwanda	59 480	19 901	26 591	7 500
Tanzanie	95 444	45 444	12 986	12 986
Ouganda	54 966	33 481	40 341	23 123
Zambie	183 193	43 080	39 862	28 113
<b>Total</b>	<b>592 934</b>	<b>262 116</b>	<b>383 857</b>	<b>166 585</b>

(ii) Risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité d'action mais aussi pour limiter les risques auxquels elle pourrait être amenée à faire face. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne dégage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal. Si un réassureur ne paie pas un sinistre pour quelque raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser le risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs, tous les

4. Gestion du risque (Suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (Suite)

(ii) Risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs (Suite)

réassureurs avec qui l'ACA a des contrats de réassurance, doivent avoir une notation de crédit minimum de A, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par le Conseil d'Administration :

Moody's, Standard & Poor's ou Fitch	A
OU	
A.M Best	A-

La ventilation des expositions cédées au 31 décembre 2011 sur la base des notations de crédit des réassureurs selon Standard & Poor's (S&P) est la suivante :

Note S&P	Pourcentage des expositions cédées
AA-	26%
A+	60%
A	11%
A-	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

La ventilation des expositions cédées au 31 décembre 2011 sur la base des notations de crédit des réassureurs selon A.M Best est la suivante :

Note S&P	Poids en Pourcentage des expositions cédées
A+	5%
A	92%
A-	2%
NN (Non noté)	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

(b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés au risque de marché, de crédit et de liquidité.

- Le risque de marché est un risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris pour ce qui concerne le risque de règlement/livraison des titres.
- Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

4. Gestion des risques (Suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (Suite)

L'ACA a mis en place une politique de placement conformément aux meilleures pratiques du marché afin de minimiser ces risques. La politique de placement définit les principes généraux et les normes de gestion d'actifs et peut être modifiée occasionnellement sous réserve d'approbation par le Conseil d'Administration. L'un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à optimiser les revenus tout en s'assurant de la préservation du capital.

En plus de la politique de placement, l'ACA a mis en place une politique plus spécifique d'Allocation Stratégique des Actifs, en consultation avec le Comité des Finances et de l'Audit. Cette politique définit les limites par type de placement et par contrepartie.

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'Allocation Stratégique des Actifs. Le CGP revoit la situation ainsi que la performance du portefeuille et évalue les nouvelles propositions d'investissements mensuellement. Le CGP soumet un rapport trimestriel sur la gestion du portefeuille d'actifs aussi bien au Comité des Finances et de l'Audit qu'au Conseil d'Administration.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement à la politique de placement de l'ACA ainsi qu'à l'Allocation Stratégique des Actifs.

(i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA ne soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

En 2011, les capitaux disponibles de l'ACA ont été exclusivement investis dans des instruments à taux fixe. L'ACA a également payé des commissions d'engagement et des coûts des services à taux fixes sur ses emprunts (prêts IDA). Par conséquent, l'ACA n'a pas été exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

Aucun des instruments financiers de l'ACA n'est évalué à la juste valeur par le biais du résultat, par conséquent, les variations des cours du marché ne devraient pas avoir d'impact ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité. Mis à part les dépôts à terme, les capitaux de l'ACA sont exclusivement investis dans des instruments d'emprunt qui sont évalués au coût amorti. En outre, la politique de placement de l'ACA n'autorise pas les placements spéculatifs.

La monnaie de transaction de l'ACA est l'USD. Etant donné que l'ACA effectue la majorité de ses transactions en USD, elle a choisi d'allouer tous ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au risque de change.

(ii) Risque de crédit

Compte tenu de la crise des dettes souveraines et de la crise financière mondiale, l'ACA se doit de reconnaître l'importance de la diversification de son portefeuille d'actifs. Afin de minimiser les risques que la défaillance d'une contrepartie ou un événement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur la situation financière de l'ACA ou sur son résultat, l'une des priorités majeures de l'ACA consiste à diversifier, dans la mesure du possible, ses actifs par type ou catégorie d'émetteurs, par instrument et par pays.

4. Gestion des risques (Suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (Suite)

(ii) Risque de crédit (Suite)

En 2010, les capitaux disponibles de l'ACA étaient exclusivement placés dans des comptes de dépôts à terme avec seulement deux contreparties détenant chacun 50% des fonds. Au 31 décembre 2011, les capitaux de l'ACA ont été investis dans des obligations de sociétés, des obligations souveraines, des obligations émises par des agences gouvernementales et dans des comptes de dépôts à terme et ont été répartis entre 24 contreparties. Au 31 décembre 2011, le risque de concentration restait élevé pour certaines contreparties. Un nouveau rééquilibrage du portefeuille a eu lieu peu après la clôture de l'exercice (note 28) et sera poursuivie tout au long de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2011, l'ACA ne détenait aucun titre de dettes souveraines émises par les pays périphériques de la zone Euro et, par conséquent, n'avait aucune exposition directe à la dette souveraine de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal, de l'Espagne ou de l'Italie. Les titres de dettes émises par ces pays demeureront exclus de l'Allocation Stratégique des Actifs de l'ACA en 2012.

En plus de la diversification du portefeuille, l'ACA souhaite améliorer la qualité de crédit de ses actifs et souhaite donc placer 95% de ses capitaux disponibles dans des instruments ayant une notation de crédit appartenant à la catégorie investissement. Au 31 décembre 2011, 80% des placements de l'ACA avaient une notation de crédit minimale de A (ou équivalent) par au moins une des agences de notation internationalement reconnues, contre 50% au 31 décembre 2010. Les 15% des placements restants qui étaient notés BBB par Fitch et A3 par Moody's seront désinvestis et réinvestis dans des instruments ayant une meilleure notation de crédit au cours du premier trimestre 2012.

Le tableau ci-dessous présente les expositions maximales de l'ACA au risque de crédit:

(en milliers d'USD)	Actifs ni en souffrance ni dépréciés	Actifs en souffrance	Actifs Dépréciés	Total
<b>Au 31 décembre 2011</b>				
Disponibilités	1 661	-	-	1 661
Dépôts à termes auprès des institutions financières	105 888	-	-	105 888
Comptes fiduciaires de garantie	900	-	-	900
Créances d'assurance et de réassurances	1 995	-	(10)	1 985
Autres créances	24 811	-	-	24 811
Placements obligataires	23 863	-	-	23 863
<b>Total</b>	<b>159 118</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>105 108</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>				
Disponibilités	6 191	-	-	6 191
Dépôts à termes auprès des institutions financières	95 623	-	-	95 623
Comptes fiduciaires de garantie	900	-	-	900
Créances d'assurance et de réassurances	1 408	-	-	1 408
Autres créances	597	-	-	597
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	20	54	-	74
<b>Total</b>	<b>104 739</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>104 793</b>

### 4. Gestion des risques (Suite)

#### (b) Risques inhérents aux activités de placement (Suite)

##### (iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance.

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres liés à des pertes imprévues.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels à la fin de l'exercice.

(en milliers d'USD)	0 - 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
<b>Au 31 décembre 2011</b>					
Dettes nées d'opérations d'assurance & de réassurance	156	37	-	-	193
Autres dettes	89	272	252	-	613
Provisions pour sinistres	-	1 641	-	-	1 641
Subventions non acquises	-	352	-	-	352
Dettes financières (au cout amorti) – Pret IDA	97	194	1 521	10 161	11 973
<b>Total Payable</b>	<b>342</b>	<b>2 496</b>	<b>1 773</b>	<b>10 161</b>	<b>14 772</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>					
Dettes nées d'opérations d'assurance & de réassurance	1 222	2	-	-	1 224
Autres dettes	94	194	128	-	416
Provisions pour sinistres	33	-	51	-	84
Subventions non acquises	-	418	-	-	418
Dettes financières (au cout amorti) – Pret IDA (corrigées)	-	98	1 374	10 538	12 010
<b>Total Payable</b>	<b>1 349</b>	<b>712</b>	<b>1 533</b>	<b>10 538</b>	<b>14 152</b>

(\*) Les chiffres de 2010 ont été corrigés pour prendre en compte les échéances contractuelles résiduelles (remboursement du principal et paiements des intérêts) jusqu'à la date d'expiration des prêts IDA (15 mars 2036 pour le crédit original et 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire)

42% des fonds de l'ACA sont placés dans des dépôts à termes et dans des obligations à échéances inférieures à un an. Par conséquent, l'ACA considère que son portefeuille de placements est suffisamment liquide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels devant être payés.

### 5. Gestion du capital

La gestion du capital relève des deux principes majeurs suivants :

- S'assurer que l'ACA dispose d'un capital adéquat afin de préserver sa solidité financière même après la survenance d'un sinistre majeur, et
- Se conformer aux exigences en matière de capital telles que définies par la Banque Mondiale

L'adéquation du capital de l'ACA demeure extrêmement solide par rapport à la pratique du marché. Au 31 décembre 2011, les capitaux propres de l'ACA représentaient 24% de ses engagements de souscription bruts, et 54% de ses engagements nets comparés à 24% et à 55% respectivement au 31 décembre 2010.

(en milliers d'USD)	2011	2010
Expositions brutes	592 934	383 857
Capitaux totaux	142 549	90 866
<b>Capitaux propres/expositions brutes</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>
Expositions nettes	262 116	166 585
Capitaux totaux	142 549	90 866
<b>Capitaux propres/expositions nettes</b>	<b>54%</b>	<b>55%</b>

Le montant du capital requis de l'ACA est calculé en utilisant les formules suivantes :

- 43% de l'exposition nette de l'ACA, moins le montant de la valeur de toutes les polices garanties par nantissement en espèces; plus,
- 4% du montant réassuré; plus,
- tout montant des nantissements en espèces en cours.

Au 31 décembre 2011, le montant du capital requis était de 125,9 millions d'USD contre un montant de capital appelé de 148,5 millions d'USD comme le montre le tableau ci-dessous :

(en milliers d'USD)	2011	2010
Expositions nettes	262 116	166 585
Expositions cédées	330 818	217 272
43% des expositions nettes	112 710	71 632
4% des expositions cédées	13 233	8 691
<b>Capital requis</b>	<b>125 943</b>	<b>80 322</b>
Capital social	148 000	96 100
Prime d'émission	471	441
<b>Capital appelé</b>	<b>148 471</b>	<b>96 541</b>
<b>Réserves</b>	<b>22 528</b>	<b>16 219</b>

**6. Provisions pour sinistres**

En 2010, l'ACA a émis une couverture Tous Risques Banques et Établissements Financiers afin de couvrir une banque contre le risque de défaillance d'un emprunteur, une société basée en Tanzanie. La somme maximale assurée au terme de cette police était de 2 567 402 USD, représentant 50% du montant total d'un prêt de 5 134 804 USD, incluant les intérêts. Le prêt devait servir au financement d'un projet de construction de villas et de pavillons en Tanzanie.

En 2011, le prêt fut restructuré à la demande de l'emprunteur. Malgré cela, et à cause de certains problèmes de liquidité, l'emprunteur n'a toujours pas pu honorer les engagements découlant du nouvel échéancier de remboursement. Par conséquent, le prêteur a suspendu tout nouveau décaissement, et par la suite, a décidé de déclarer un sinistre auprès de l'ACA en décembre 2011.

Sur la base du montant total décaissé de 3 282 000 USD, l'exposition totale de l'ACA sur ce sinistre s'élevait à 1 641 000 au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2011, pendant que l'ACA évaluait la recevabilité de cette déclaration de sinistre, une provision pour sinistre pour un montant de 1 641 000 USD avait été constituée. Le 15 mars 2012, l'ACA a accepté d'indemniser en totalité ce sinistre.

Des discussions sont en cours avec le prêteur afin de déterminer la façon la plus efficace pour l'ACA récupérer le montant de l'indemnisation. Sur la base des informations disponibles, la valeur des sûretés réelles excède largement le montant du prêt, ce qui laisse penser que l'ACA devrait pouvoir récupérer le montant total de ce sinistre. Par conséquent, une provision pour récupération et subrogation de 1 641 000 USD a été constituée dans les comptes ramenant ainsi l'impact net de ce sinistre à zéro.

**7. Autres revenus nets**

(en milliers d'USD)	2011	2010
Subventions	233	315
Gains/(Perte) sur cession d'actifs	(1)	1
Charges nettes sur les ventes d'informations	(24)	(29)
Divers	3	9
<b>Total des autres revenus nets pour l'exercice</b>	<b>211</b>	<b>296</b>

La subvention se rapporte aux financements faits par les donateurs pour la création et le paiement des charges d'exploitation des bureaux de représentation et de souscription dans les États Membres Africains de l'ACA. Les bureaux de représentation qui sont actuellement opérationnels se trouvent en Ouganda (subventionné par un financement du Private Sector Foundation Uganda – PSFU), en Tanzanie (subventionné par un financement par le Private Sector foundation Tanzanie – PSFT) et en Zambie (subventionné par un financement conjoint de l'Union Européenne et de l'USAID). Chaque subvention est gérée en fonction des termes et conditions convenues avec chacun des donateurs. Les subventions pour l'Ouganda et la Zambie sont arrivées à terme en 2011 et 2010 respectivement. Les subventions sont également destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle de l'ACA (subvention fournie par le Fund for African Private Sector Assistance – FAPA).

**8. Charges d'exploitation**

(en milliers d'USD)	2011	2010
Frais de personnel	3 015	2 169
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	283	226
Frais administratifs généraux	420	458
Frais de consultations	253	139
Amortissement des véhicules et équipements	115	123
Frais de déplacements et missions	274	240
Dépenses de recrutement	141	85
Assemblée Générale Ordinaire	136	210
Frais du Conseil d'Administration	99	126
Frais de marketing	84	219
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	17
Provisions pour créances irrécouvrables	10	-
<b>Total des charges d'exploitation pour l'exercice</b>	<b>4 845</b>	<b>4 013</b>

**9. Produits des placements**

(en milliers d'USD)	2011	2010
Revenus des dépôts à terme	1 106	611
Revenus des placements obligataires	133	-
Amortissement des obligations	(61)	-
<b>Total des produits des placements pour l'exercice</b>	<b>1 178</b>	<b>611</b>

En 2011, l'ACA a investi dans des obligations souveraines et des obligations des sociétés (note 20). Les obligations ont été comptabilisées à leur juste valeur à leur date d'acquisition (qui correspond à leur valeur nominale plus tout décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transactions, le cas échéant). Suite à la comptabilisation initiale, elles ont été individuellement portées à leur coût amorti en utilisant les taux d'intérêts effectifs. Le taux d'intérêt moyen effectif sur les obligations était de 2% en 2011, et aucun placement similaire n'a été réalisé en 2010. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif a été comptabilisé au compte de pertes ou profits.

**10. Charges financières**

(en milliers d'USD)	2011	2010
Frais de gestion IDA	90	82
Frais bancaires	9	10
<b>Total des charges financières pour l'exercice</b>	<b>99</b>	<b>92</b>

L'ACA paie une commission d'engagement sur le montant principal du crédit non décaissé (le cas échéant) de ½ % par an et des frais de gestion sur le montant principal du crédit décaissé et restant dû de ¾ % par an sur le prêt IDA (note 23).

### 11. Gains/(pertes) de change

(en milliers d'USD)	2011	2010 (corrigé)	2009 (corrigé)
Gains/(pertes) de change sur prêt IDA	32	181	(172)
Autres gains/ (pertes) de change sur autres devises	(56)	28	(59)
<b>Total des gains/ (pertes) de change pour l'exercice</b>	<b>(24)</b>	<b>209</b>	<b>(231)</b>

Les prêts IDA (note 23) ont été émis et payables en Droits de Tirages Spéciaux et ont été convertis en USD au taux de change en vigueur au 31 décembre 2011. Cette conversion a généré un gain de change de 31 598 USD. Les chiffres des années précédentes ont été corrigés pour refléter le gain de change 181 362 USD qui n'avait pas été comptabilisé en 2010 ainsi qu'une perte change de 171 663 USD pour l'exercice 2009.

### 12. Frais de gestion des placements

En 2011, l'ACA a nommé un gestionnaire externe d'actifs afin de gérer son portefeuille de titres obligataires à qui elle a donné un mandat de gestion discrétionnaire. En vertu de ce mandat, l'ACA verse au gestionnaire des frais de gestion qui sont calculés sur la base des actifs sous gestion. Au 31 décembre 2011, le montant de ces actifs s'élevait à 23 862 697 USD (note 20). Le montant des frais de gestion des actifs accrus ou payés au cours de la période était de 20 237 USD. Aucun frais de gestion des actifs n'a été comptabilisé en 2010.

### 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Disponibilités et trésorerie	1 661	6 191	5 827
Dépôts à termes auprès des institutions financières	105 888	95 623	91 873
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>107 549</b>	<b>101 814</b>	<b>97 700</b>

### 14. Comptes fiduciaires de garantie

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Burundi	-	-	3 750
Madagascar	900	900	900
<b>Total des Comptes Fiduciaires de Garantie au 31 décembre</b>	<b>900</b>	<b>900</b>	<b>4 650</b>

Les soldes des Comptes Fiduciaires de Garantie représentent les fonds décaissés pour Madagascar détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie en attendant la finalisation de la restructuration juridico-financière par Madagascar, après quoi, ce montant sera transféré sur un compte de l'ACA

### 15. Créances et dettes nées d'opérations d'assurances et de réassurances

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Subrogation et récupération	1 641	-	-
Primes à recevoir	292	1 306	1 194
Autres produits techniques à recevoir	52	102	137
<b>Créances d'assurance et de réassurance au 31 décembre</b>	<b>1 985</b>	<b>1 408</b>	<b>1 331</b>
Primes à payer	114	757	745
Autre charges techniques à payer	79	467	213
<b>Dettes d'assurance et de réassurance au 31 décembre</b>	<b>193</b>	<b>1 224</b>	<b>958</b>

En 2011, l'ACA a constitué une provision sur une couverture Tous Risques Banques et Établissements Financiers afin de couvrir une banque contre le risque de défaillance d'un emprunteur, à savoir une société tanzanienne pour un montant de 1 641 000 USD (note 6). Sur la base des informations actuellement disponibles, l'ACA devrait être en mesure de récupérer le montant total de ce sinistre potentiel et ce montant a été comptabilisé en 'subrogation et récupération'.

### 16. Autres créances

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Charges constatées d'avance	104	194	260
Dépôts	27	25	26
Prêts et avances aux employés	44	26	52
Subventions à recevoir	186	187	182
Capital appelé non versé	23 583	-	-
Intérêts courus	855	165	-
Autres	12	-	13
<b>Total autres créances au 31 décembre</b>	<b>24 811</b>	<b>597</b>	<b>533</b>

En décembre 2011, l'ACA a atteint le capital minimum requis de 120 000 000 USD – tel que prévu aussi bien dans les Accords de crédit de développement amendés signés entre l'IDA et les États Membres Africains que dans les Accords de participation signés entre l'ACA et les États Membres Africains – pour déclencher le dernier versement de capital de 18% du montant du capital restant, soit 25 649 450 USD, par les États Membres existants. L'ACA a demandé le paiement de ce dernier versement. Au 31 décembre 2011, 2 065 997 USD ont été reçus et le solde restant à recevoir d'un montant de 23 583 453 USD a été comptabilisé dans «Autres créances». Ce montant a été reçu en janvier 2012 (note 24 & 28).

### 17. Provisions pour sinistres

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
<b>(a) Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>			
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 1er janvier</b>	74	55	51
Indemnités reçues des réassureurs	10	-	4
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	(84)	19	-
<b>Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres</b>	<b>(74)</b>	<b>19</b>	<b>4</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>74</b>	<b>55</b>
<b>(b) Provisions pour sinistres</b>			
<b>Provisions pour sinistres au 1er janvier</b>	84	57	51
Sinistres payés	(17)	(5)	-
Provisions pour sinistres	1 641	33	6
Reprise de provisions pour sinistres	(67)	(1)	-
<b>Variation des provisions pour sinistres</b>	<b>1 557</b>	<b>27</b>	<b>6</b>
<b>Provisions pour sinistres au 31 décembre</b>	<b>1 641</b>	<b>84</b>	<b>57</b>

En 2011, l'ACA a constitué une provision sur la Police tous risques pour prêteurs afin de couvrir une banque contre le défaut de paiement par un emprunteur, soit une société tanzanienne pour un montant de 1 641 000 USD (note 6).

### 18. Véhicules et équipements

(en milliers d'USD)	Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipement bureau	Mobilier et installations	Total
<b>Au 31 décembre 2010</b>				
<b>Coût</b>				
Au 1er janvier 2010	135	343	466	<b>944</b>
Ajustement – faible valeur	-	2	(2)	-
Acquisitions	-	53	60	<b>113</b>
Cessions	-	(5)	(1)	<b>(6)</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>135</b>	<b>393</b>	<b>523</b>	<b>1 051</b>
<b>Amortissement</b>				
Au 1er janvier 2010	40	221	417	<b>678</b>
Amortissements	34	67	23	<b>124</b>
Amortissements sur cessions	-	(5)	(1)	<b>(6)</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>74</b>	<b>286</b>	<b>437</b>	<b>797</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>				
<b>Coût</b>				
Au 1er janvier 2011	135	393	523	<b>1,051</b>
Acquisitions	3	38	8	<b>49</b>
Cessions	(3)	(19)	(1)	<b>(23)</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>135</b>	<b>412</b>	<b>530</b>	<b>1,077</b>
<b>Amortissement</b>				
Au 1er janvier 2011	74	286	437	<b>797</b>
Amortissements	35	58	22	<b>115</b>
Amortissements sur cessions	(2)	(18)	(1)	<b>(21)</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>107</b>	<b>326</b>	<b>458</b>	<b>891</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>28</b>	<b>86</b>	<b>72</b>	<b>186</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>62</b>	<b>107</b>	<b>86</b>	<b>255</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>95</b>	<b>122</b>	<b>49</b>	<b>266</b>

### 19. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
<b>Coût</b>			
Au 1er janvier	109	102	80
Acquisitions	13	7	22
Cessions	(30)	-	-
<b>Cout net de cessions au 31 décembre</b>	<b>92</b>	<b>109</b>	<b>102</b>
<b>Amortissement</b>			
Au 1er janvier	91	74	57
Amortissements annuels	13	17	16
Cessions	(30)	-	1
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>	<b>74</b>	<b>91</b>	<b>74</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>28</b>

### 20. Placements obligataires

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Obligations de sociétés	19 522	-	-
Obligations souveraines et similaires	4 341	-	-
<b>Total placements obligataires au 31 décembre</b>	<b>23 863</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Valeur nominale	23 044	-	-
Intérêts courus à l'acquisition	119	-	-
Surcote/décote	761	-	-
Amortissement	(61)	-	-
<b>Total placements obligataires au 31 décembre</b>	<b>23 863</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La diversification des actifs est l'un des objectifs majeurs de l'ACA. Pour ce faire, l'ACA a investi en 2011 dans des obligations de sociétés, des obligations souveraines ou similaires. Ces actifs sont gérés sous un mandat de gestion discrétionnaire par un gestionnaire externe d'actifs.

Ces obligations ont été évaluées individuellement au coût amorti en utilisant les taux d'intérêt effectifs.

### 20. Placements obligataires (Suite)

Le tableau suivant donne le profil des échéances des obligations par valeur nominale

Valeur nominale (en milliers d'USD)	2011	2010	2009
2012	2 170	-	-
2013	9 520	-	-
2014	2 070	-	-
2015	6 214	-	-
2016	1 000	-	-
2017	2 070	-	-
<b>Total Placements obligataires au 31 décembre</b>	<b>23 044</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Echéance moyenne du portefeuille des obligations	2.35 années	-	-
Rendement moyen du portefeuille des obligations	2.02%	-	-

### 21. Autres passifs

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Charges encourues	272	149	183
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	252	217	233
Charges non techniques à payer	60	25	22
Commissions d'engagement et frais de gestion IDA	29	25	23
<b>Total autres passifs au 31 décembre</b>	<b>613</b>	<b>416</b>	<b>461</b>

### 22. Subventions non acquises

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Subventions non acquises au 1er Janvier	418	-	70
Fonds reçus FAPA	-	450	-
Dépenses encourues	(66)	(32)	(70)
<b>Total subventions non acquises au 31 décembre</b>	<b>352</b>	<b>418</b>	<b>-</b>

Les subventions sont comptabilisées en tant que revenus au moment où les dépenses associées ou remboursables rentrant dans le cadre de ces subventions, sont payées ou encourues.

## 23. Dettes financières – Prêt IDA

(en milliers d'USD)	2011	2010	2009
Au 1er janvier	11 028	10 706	7 866
Gains/ (pertes) de change	(32)	(181)	809
Décaissements	61	503	2 031
Remboursements	(78)	-	-
<b>Total dettes financières au 31 décembre</b>	<b>10 979</b>	<b>11 028</b>	<b>10 706</b>

En vertu de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord amendement l'accord de crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant au titre du crédit de développement de 7 200 00 DTS pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3 900 00 DTS et (b) un crédit supplémentaire de 3 300 000 DTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7 200 000 DTS avait été versé dans sa totalité au 31 décembre 2011. En 2010, 6 800 000 DTS ont été versés. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans : (a) pour le montant initial du crédit, du 15 septembre 2012 au 15 mars 2036 et (b) pour le crédit supplémentaire, du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040.

En vertu de l'ACD et des amendements y afférents, l'ACA doit payer à l'IDA une commission d'engagement sur le montant principal du crédit non décaissé à un taux de ½ % par an. L'ACA doit aussi payer à l'IDA des frais de gestion à un taux de ¾ % par an sur le montant principal décaissé et restant dû. La commission d'engagement et les frais de gestion sont payables à l'IDA semestriellement, aux 15 mars et 15 septembre de chaque année (note 10).

Le montant du prêt IDA figurant au passif de l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 a été converti en USD au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les chiffres de 2010 et 2009 ont été corrigés en conséquence.

## 24. Capital social

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 000 000 000 USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 USD ; celles-ci sont disponibles pour souscription par les membres.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée Ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votant, sauf dispositions expresses contraires prévues par le Traité de l'ACA.

## 24. Capital social (Suite)

En 2011, l'ACA a atteint les deux niveaux de capital minimum requis (80M USD et 120M USD du capital minimum exigé) définis par les accords de crédit amendés signés entre IDA et les États Membres Africains et par les accords de participation signés entre l'ACA et les États Membres Africains, et a demandé les deux versements de 18% pour un montant total de 51 930 850 USD. Les premiers 18%, d'un montant de 26 281 400 USD, appelés en janvier 2011 ont été reçus en mars 2011. La somme de 2 065 997 USD, représentant une partie du second versement de 18% (25 649 450 USD) appelé en décembre 2011 a été reçue au cours du même mois, portant ainsi le montant total des fonds reçus en 2011 à 28 392 397 USD. Le solde restant à recevoir de 23 583 453 USD a été comptabilisé en capital appelé non versé au 31 décembre 2011 (note 16).

L'état du capital social émis et appelé au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	2011		2010		2009	
Membres/actionnaires	Nombre d'actions	Capital libéré	Nombre d'actions	Capital libéré	Nombre d'actions	Capital libéré
Burundi	153	15 300	96	9 600	96	9 600
RDC	112	11 200	71	7 100	71	7 100
Kenya	283	28 300	174	17 400	174	17 400
Madagascar	1	100	1	100	1	100
Malawi	172	17 200	107	10 700	107	10 700
Rwanda	87	8 700	55	5 500	55	5 500
Tanzanie	169	16 900	105	10 500	105	10 500
Ouganda	229	22 900	143	14 300	143	14 300
Zambie	169	16 900	104	10 400	104	10 400
<b>États Membres</b>	<b>1 375</b>	<b>137 500</b>	<b>856</b>	<b>85 600</b>	<b>856</b>	<b>85 600</b>
COMESA	1	100	1	100	1	100
Atradius (Gerling Credit)	1	100	1	100	1	100
PTA Re-Insurance	1	100	1	100	1	100
PTA Bank Limited	1	100	1	100	1	100
Africa-Re Corporation	1	100	1	100	1	100
SACE SpA	100	10,000	100	10 000	100	10 000
<b>Autres actionnaires</b>	<b>105</b>	<b>10 500</b>	<b>105</b>	<b>10 500</b>	<b>105</b>	<b>10 500</b>
<b>Total des actions</b>	<b>1 480</b>	<b>148 000</b>	<b>961</b>	<b>96 100</b>	<b>961</b>	<b>96 100</b>



24. Capital social (Suite)

Ci-dessous la ventilation des primes d'émission:

États Membres	2011			2010			2009		
	Capital versé	Valeur nominale des actions attribuées	Primes d'émission	Capital versé	Valeur nominale des actions attribuées	Primes d'émission	Capital versé	Valeur nominale des actions attribuées	Primes d'émission
Burundi	15 390	15 300	90	9 683	9 600	84	9 683	9 600	84
RDC	11 244	11 200	44	7 137	7 100	37	7 137	7 100	37
Kenya	28 315	28 300	15	17 473	17 400	73	17 473	17 400	73
Madagascar	100	100	-	100	100	-	100	100	-
Malawi	17 275	17 200	75	10 792	10 700	92	10 792	10 700	92
Rwanda	8 779	8 700	79	5 538	5 500	38	5 538	5 500	38
Tanzanie	16 971	16 900	71	10 503	10 500	3	10 503	10 500	3
Ouganda	22 937	22 900	37	14 332	14 300	32	14 333	14 300	32
Zambie	16 960	16 900	60	10 482	10 400	82	10 482	10 400	82
<b>TOTAL</b>	<b>137 971</b>	<b>137 500</b>	<b>471</b>	<b>86 040</b>	<b>85 600</b>	<b>441</b>	<b>86 041</b>	<b>85 600</b>	<b>441</b>

25. a) Entrées/(sorties) nettes de trésorerie nette relatives aux activités d'exploitation

(en milliers d'USD)	2011	2010
<b>Pertes de l'exercice</b>	(247)	(435)
Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:		
Amortissement des véhicules et équipements (note 18)	115	124
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 19)	13	17
Amortissement des obligations (note 20)	61	-
(Gains)/pertes sur cessions d'actifs	1	(1)
Gain de change sur prêt IDA (note 11)	(31)	(181)
<b>Variations dans:</b>		
Part des réassureurs dans les primes non acquises	(1 477)	(73)
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	(577)	(77)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	74	(19)
Frais d'acquisitions reportés	(212)	(48)
Autres créances	(632)	(64)
Provisions pour sinistres	1 557	27
Primes non acquises	3 494	75
Commissions cédées non acquises	150	(5)
Subventions non acquises (note 22)	(66)	418
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	(1 031)	266
Autres passifs	197	(45)
<b>Entrées/(sorties) nettes de trésorerie relatives aux activités d'exploitation</b>	<b>1 389</b>	<b>(21)</b>

25. (b) Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	2011	2010
Disponibilités/trésorerie	1 661	6 191
Dépôts à terme auprès des institutions financières	105 888	95 623
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>107 549</b>	<b>101 814</b>

26. Passifs éventuels

L'annonce légale numéro 89, en date du 4 juin 2001, publiée par le Gouvernement du Kenya au sujet de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, dispose que les salaires des employés, les émoluments, indemnités et pensions de retraites en relation avec leurs services à l'ACA sont exonérés d'impôts. Au regard de l'interprétation faite par l'Agence, cette notification s'applique au personnel kenyan de l'Agence.

27. Informations relatives aux parties liées

(en milliers d'USD)	2011	2010
Rémunération des cadres dirigeants	895	732
Administrateurs - jetons de présence & per diem	43	38
<b>Total transactions effectuées avec des parties liées</b>	<b>938</b>	<b>770</b>

28. Evènements postérieurs à la clôture

En janvier 2012, l'ACA a reçu le solde résiduel de 23 583 453 USD relatif au dernier versement du capital (18%) provenant des États Membres existants.

Depuis janvier 2012, l'ACA a investi dans des titres à taux flottant (FRN) sur 3 ans émises par des banques notées AA-, pour un montant total de 32 000 000 USD.

En février 2012, l'ACA a placé 20 000 000 USD dans des obligations supranationales et souveraines. Ce portefeuille est géré par un gestionnaire externe d'actifs sous un mandat de gestion discrétionnaire. L'échéance moyenne du portefeuille est de 3 ans. D'autres placements dans des obligations supranationales et souveraines sont prévus au cours du 2ème trimestre de l'année 2012.

“Nous visons à créer une entreprise qui réponde au mieux aux besoins de tous nos actionnaires”



## Informations Générales sur ► la Société

### Le Conseil d'Administration

Comme il est décrit dans le Traité de l'ACA, la société est dirigée par un Conseil d'Administration qui s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2011. Les membres de ce Conseil sont élus pour un mandat de cinq ans par l'Assemblée Générale, qui elle-même se réunit une fois par an. Les postes de Président et de Vice-président du Conseil d'Administration peuvent être tous deux renouvelés par le Conseil d'Administration. Il existe deux comités au niveau du Conseil d'Administration :

- Le Comité des Finances et de l'Audit
- Le Comité des Ressources Humaines.

Ces comités se réunissent séparément en marge des réunions du Conseil d'Administration ou quand la situation l'exige. Chaque Comité travaille en fonction des termes de référence précis qui les aident dans leurs fonctions primaires de dissémination des informations et de conseil au Conseil d'Administration tout entier.

### Le Comité des Finances et de l'Audit

Le Comité des Finances et de l'Audit assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision et de contrôle, en particulier pour ce qui concerne l'intégrité des actifs de l'ACA, ses états financiers, la qualification des auditeurs externes et la performance des auditeurs internes et externes. Il vérifie, de manière objective et indépendante, le processus menant à l'établissement du rapport financier au sein de l'ACA ainsi que les systèmes de contrôle interne. Il facilite aussi la communication entre les auditeurs internes et externes, l'équipe de Direction et le Conseil d'Administration sur des questions se rapportant à la situation financière de la société et sur toutes autres affaires s'y rapportant.

### Le Comité des Ressources Humaines

Il incombe au Comité des Ressources Humaines de faire des propositions au Conseil d'Administration en ce qui concerne la nomination des membres de l'équipe de Direction, la politique de rémunération et d'autres problèmes de gouvernance d'entreprise.



### Le Conseil d'Administration

*De gauche à droite*

Prime Nyamoya	Administrateur, Burundi
Joy Ntare	Administratrice Suppléante, Rwanda
Eng. Abdulrazaq Adan Ali	Administrateur, Kenya
Israel L. Kamuzora	Administrateur, Tanzanie, et Président du conseil d'administration
Gerard van Brakel	Administrateur, Actionnaires de la catégorie C
H.E. Sindiso Ngwenya	Administrateur, Actionnaires de la catégorie D et Vice-président du Conseil d'administration
Irene Kego Oloya	Administratrice, Ouganda
Gerome Kamwanga	Administrateur, République Démocratique du Congo
Michael Creighton	Administrateur, Actionnaires de la catégorie D
Robert Bayigamba	Administrateur, Rwanda

*Ne figurent pas sur la photo*

Gerard Niyibigira	Administrateur Suppléant, Burundi
Isaac Awuondo	Administrateur Suppléant, Kenya
Chris Kapanga	Administrateur Suppléant, Malawi
Michael Olupot-Tukei	Administrateur Suppléant, Ouganda
Basil Anthon Saprapasen	Administrateur Suppléant, Tanzanie
Daniel Stausberg	Administrateur Suppléant, Actionnaires de la catégorie C
Thomas Vis	La Banque Mondiale (Observateur)
Purohit Bhargav	Banque Africaine de Développement (Observateur)

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États Membres de l'Union Africaine, aux États non-africains, aux sociétés privées et aux autres organisations régionales et internationales.

Les membres à part entière, et donc les pays où l'ACA peut mener ses activités, sont les suivants au 31 décembre 2011:

### Au 31 décembre 2011

- Burundi
- République Démocratique du Congo
- Kenya
- Madagascar
- Malawi
- Ouganda
- Rwanda
- Tanzanie
- Zambie

### Autres membres

- African Reinsurance Corporation (Africa Re)
- Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)
- COMESA
- PTA Bank Limited
- PTA Reinsurance Company (Zep Re)
- SACE SpA

### L'Assurance Risque Politique pour soutenir le commerce et les investissements

Aussi appelée assurance investissements, elle protège les exportateurs, importateurs et investisseurs contre les actions, inactions ou interventions gouvernementales qui pourraient engendrer une perte. Ces risques peuvent inclure l'expropriation de votre investissement, l'annulation d'un permis, l'abandon forcé, les restrictions monétaires (incapacité de transférer ou de changer des fonds), les embargos, ou les pertes dues aux guerres ou autres troubles civils.

Avec ce produit, l'ACA étend la couverture d'assurance au non-paiement des sociétés souveraines et sous-souveraines. L'ACA peut assurer contre les risques politiques des contrats pouvant durer jusqu'à 10 ans avec une couverture à 100%.

### Assurance-Crédit de commerce pour soutenir le commerce intérieur & extérieur

Aussi appelée Assurance-Crédit d'exportation ou Assurance-Crédit Risque Commercial, cette assurance couvre contre les non-paiements ou les défauts de paiements des débiteurs. Si vous êtes fabricant ou négociant, cette police peut couvrir vos débiteurs locaux ou internationaux. Une extension pour les risques politiques peut aussi y être ajoutée.

L'ACA propose aussi une couverture sur les coûts avant expédition de la marchandise. Ceci peut être utile si les biens sont produits selon des configurations hors-norme pour un client spécifique. L'ACA assure contre les risques de crédit des contrats pouvant aller jusqu'à 10 ans avec une couverture à 90%.

### Violence politique, Terrorisme et sabotage

L'ACA propose une assurance contre les risques liés au terrorisme et sabotage, dont les violences politiques.

### Réassurance pour augmenter la capacité de l'Assurance africaine

L'ACA propose une protection pour assurer les compagnies opérant, ou soutenant d'autres compagnies, dans ou hors de nos états-membres africains. Cette couverture a permis de diversifier et de rendre plus compétitifs les produits du monde de l'assurance au sein de nos États Membres Africains. Cette couverture est actuellement ouverte aux polices couvrant les risques de guerre, guerre civile, terrorisme et sabotage ainsi que les risques de crédit.

### Courtier

L'intermédiaire par le biais duquel la demande d'assurance est présentée par le demandeur à l'assureur.

### Acheteur (Débiteur)

L'entité commerciale à qui un assuré vend ses biens ou services.

### Déclaration de sinistre

Une demande de l'ayant-droit pour revendiquer l'indemnisation d'une perte telle que décrite par la police.

### Risque commercial

Risque de détérioration de la situation financière ou solvabilité d'un acheteur privé, débouchant sur des défauts de paiement ou l'insolvabilité de l'acheteur, qui n'est pas causée par des circonstances ou événements définis comme risque politique.

### Couverture tout-risque

1. Assurance couvrant la totalité du chiffre d'affaires de l'assuré.
2. Assurance couvrant à la fois les risques politiques et commerciaux.

### Risque de conversion et transfert

1. Le risque que le gouvernement refuse le droit légal de l'acheteur d'effectuer un paiement dans la monnaie qui apparaît sur la facture, si celle-ci est différente de la monnaie du pays de l'acheteur, quelque soit le taux de change.
2. Un risque politique qui résulte d'un événement hors du pays de l'assuré qui empêche ou retarde le transfert de fonds payés par le débiteur à une banque locale.

### Risque de change

Les fluctuations de la monnaie de l'acheteur par rapport à une autre monnaie qui pourraient nuire à l'acheteur dans ses obligations de paiement.

### Assurance-Crédit d'export (Assurance-Crédit Risque Commercial)

Assurance sur le risque de crédit concernant la vente de biens à l'étranger.

### Limite de crédit

L'exposition maximale par acheteur approuvée spécifiquement ou autorisée par l'assureur pour l'assuré.

### Défaut (défaut de paiement)

Non respect des obligations de paiement contractuelles par l'acheteur. Un défaut est un événement qui peut conduire à une perte pour l'assureur, telle qu'une banqueroute ou toute défaillance de paiement par un acheteur qui est couverte par la police de l'assuré.

### Embargo

Un risque couvert par l'Assurance Risque Politique de l'ACA. Il s'agit d'un événement ou toute autre sanction imposée par le Conseil de sécurité des Nations-Unies ou par un groupe de pays contre l'un des pays-membres de l'ACA qui empêche l'exécution d'une affaire et qui peut conduire au défaut de paiement.

### Excédent de sinistre (XL)

Couverture, ou indemnisation qui se déclenche lorsque le sinistre dépasse la priorité (franchise) déterminée contractuellement.

### Exposition au risque

Montant total souscrit par l'assureur pour la couverture d'un acheteur, d'un pays, ou sous une police, ou toutes les polices.

### Expropriation

Un risque couvert par l'Assurance Risque Politique de l'ACA. Une action ou série d'actions ou d'inactions d'un gouvernement qui comprend la confiscation d'un bien livré, ou leur intervention dans les possessions ou les droits d'importation, qui conduisent à l'impossibilité pour l'entreprise de payer dans les temps définis par le contrat, ou a son incapacité de fonctionner.

### Primes émises brutes

Les primes totales souscrites par un assureur avant déductions et commissions payées ou reçues d'un réassureur.

### Indemnisation

Compensation pour un sinistre.

### Insolvabilité

Une procédure judiciaire ou administrative lors de laquelle les actifs et les affaires d'un acheteur sont assujetties à un contrôle et une supervision par la court ou par une personne ou organisme nommé par la court ou par la loi, afin de réorganiser ou de liquider l'acheteur judiciairement, ou pour reprogrammer, terminer ou suspendre le paiement de ses dettes.

### Assuré (ayant-droit, client, assuré primaire)

Le parti qui achète la police d'assurance et a des obligations et responsabilités sous cette assurance.

### Indication non-contraignante

Une offre écrite faite par l'assureur sur les modalités de la police, susceptible d'être modifiée par l'assureur.

### Risque de non-paiement

Le risque qu'un acheteur fasse défaut à ses obligations financières.

### Risque politique (risque du pays)

1. Le risque qu'un gouvernement, acheteur, ou pays, empêche l'exécution d'une transaction ou ne paye pas à temps. Le risque qui est hors de la portée d'un acheteur individuel ou ne rentre pas dans les responsabilités d'un acheteur.
2. Le risque qu'un pays empêche l'exécution d'une transaction.
3. Le risque qu'un pays empêche le transfert, vers le pays de l'ayant-droit, des fonds payés par l'acheteur domicilié dans ce pays.

### Défaillance prolongée

Non-paiement d'une dette contractuelle par un acheteur dans un laps de temps déterminé par rapport à la date d'échéance de la dette.

### Prime

Montant payé par le client assuré à l'assureur au titre de la couverture des risques.

### Réassurance

Connue en tant que « compagnie d'assurance pour assurances ». Il s'agit d'une opération de partage du risque, où l'assureur obtient une assurance d'un tiers (le réassureur) pour une partie des risques qu'il garantit, et partage la prime reçue. L'ACA offre cette couverture pour les risques politique, y compris l'expropriation, l'inconvertibilité de monnaie et non-transfert, embargo, défaillance de sentence arbitrale, guerre et perturbations civiles, ainsi que le terrorisme et sabotage.

### Couverture pour acheteur unique (débitur unique)

Couverture d'assurance de toutes les ventes à un même acheteur ou pour un seul contrat avec un débiteur (opposée à la couverture de chiffre d'affaires, ou d'acheteur-clé).

### Souscripteur

Personne en charge de souscrire et d'administrer toutes les polices risques politiques, risques commerciaux et réassurance émises par l'ACA.

### Guerre et perturbations civiles

Les risques couverts sous cet intitulé regroupent les guerres et perturbations civiles, violences politiques et sabotages causant la destruction de biens ou de propriété, ou empêchant les activités de l'entreprise sur un laps de temps prolongé, qui entraînent son incapacité à répondre aux exigences contractuelles.

### Police de chiffre d'affaires

Une police d'assurance-crédit qui couvre la totalité des ventes à crédit de l'assuré (opposé à la couverture d'acheteur-clé ou de couverture pour risque unique).

### Bureaux

#### Siège de l'ACA

**Adresse physique:** Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill

**Adresse postale:** P.O. Box 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya

Tel. +254 20 272 6999 / 271 9727

Portable +254 722 205 007

Fax: 254 20 271 9701

Email. info@ati-aca.org

#### ACA Rwanda & Burundi

**Adresse physique:** Prester House, Ground Floor Umuganda Boulevard, Kacyiru - Kigali

Portable +250 786 381 406/ +254 728 604 513

Email. rwanda@ati-aca.org

#### ACA Tanzanie

**Adresse physique:** Private Sector House, 1st Floor, 1288, Mwaya Road, Msasani Peninsula

**Adresse postale:** P.O. Box 11313, Dar es Salaam, Tanzanie

Tel. +255 22 260 1913 / 1938

Portable. +255 764 711 740

Fax +255 22 260 2368

Email. tanzania@ati-aca.org

#### ACA Ouganda

**Adresse Physique:** Workers House, 9th Floor, Southern Wing, Plot 1, Pilkington Road

Tel. +254 202 726 999

Portable. +256 776 996 999 / 728 600 181

Email. uganda@ati-aca.org

#### ACA Zambie & Malawi

**Adresse physique:** Kwacha House Annex, Cairo Road

**Adresse postale:** P.O. Box 31303

Tel. +260 211 227 745

Portable. +260 978 778 545

Fax: + 260 211 227 746

Email. zambia@ati-aca.org

### Auditeurs et avocats

#### Auditeurs

Deloitte & Touche

Waiyaki Way, Muthangari

P O Box 40092,

00100 - Nairobi

Kenya

#### Avocats Internationaux

Clyde & Co LLPING bank

51 Eastcheap

London EC3M 1 JP

Royaume-Uni

#### Avocats Locaux

Anjawalla & Khanna Advocates

ALN House, Eldama Ravine

Garden, Westlands,

P.O Box 200, 00606 – Nairobi,

Kenya

### Responsable éditorial

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

© 2012

ATI/ACA

African Trade Insurance Agency

Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill

PO Box 10620, GPO 00100 Nairobi, Kenya

www.ati-aca.org

### Conception et réalisation

Principle Elements Design House

Nairobi, Kenya

### Credits Photos

#### Couverture: Africa Media Online

- Informations-clés pages 1
- Acronymes, page 2
- Table des Matières, page 4
- Partenariats et activités, page 12

**Président de l'Assemblée Générale, page 6:** East African Productions

**Président du Conseil d'administration, page 8:** East African Productions

**Directeur Général, page 16:** Emmanuel Jambo

**Le Conseil d'administration, pages 50:** East African Productions

**Le Personnel, page 42:** East African Productions

**Nouveaux Projets 2011, pages 17-53:** Africa Media Online

### Imprimé par

Mordern Lithographics LTD

### Information presse

Sherry Kennedy

Tel: +254 (0) 20 272 6999

Mob: +254 (0) 714 606 787

Fax: +254 (0) 20 271 9701

Email: press@ati-aca.org

---

## Notes

---

© 2012

**ATI/ACA**

Agence Pour L'Assurance du Commerce En Afrique  
Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill  
PO Box 10620, GPO 00100 Nairobi, Kenya

**[www.ati-aca.org](http://www.ati-aca.org)**



**African Trade Insurance Agency**  
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique